

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 15 du 03 juillet 2014, 14 h 00

Salle des Actes – Faculté de Droit et de Science Politique – Aix-en-Provence

**PV soumis à l’approbation de la CFVU du 11 septembre 2014**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU (pouvoir), Jean-Raymond FANLO, Yves LAFONT, Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

**Collège des autres enseignants et personnels assimilés :**

Melika BAKLOUTI, Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY, Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

**Collège des personnels administratifs :**

Cécile GARNIER (pouvoir), Fabrice GAUDY.

**Collège des Etudiants :**

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Mathieu RAFFINI, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Valentin HILAIRE, Sébastien NEGREL (pouvoir), Sébastien COLOMBO, Pascaline CAMAIL, Thomas RIVIERE, Pierre-Louis JUSTE, Hagop BOGHZDEKLIAN (pouvoir), Guillaume POIGNET, Bérénice KUBLER (pouvoir), Charles HENAU (pouvoir).

**Personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Ivan DEYDIER (pouvoir), Pierre RICHTER (pouvoir).

**Effectif présent : 34** (*quorum à 21, le quorum est atteint*).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Jean-Philippe AGRESTI, Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Marie-Pierre BALZING, Martine BUSTANY, Valérie CAMPILLO, Pascal CARLIER, Jean-Marc GAY, Pierre-Yves GILLES, Pierre GRANIER, Dominique JACOBI, Christophe MATHIEU, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Antoine PARIS.

**ORDRE DU JOUR :**

- I **Approbation de procès-verbal**  
- PV de la CFVU du 22/05/2014
- II **Actualités**
- III **Présentation**  
- Fondation d'Aix-Marseille Université
- IV **Formation / Pédagogie**  
- Examen des formations AMU à l'international : bilan de l'existant – vague 2  
- Restitution du groupe de travail C2I et proposition de cadrage  
- Révisions de maquettes – vague 5  
- Modalités de contrôle des connaissances :
  - \* Eléments de cadrage
  - \* MCC des composantes pour 2014/2015 – vague 2  
- Diplômes d'établissement – vague 3  
- Droits d'inscription  
- Tarifs formation continue pour les diplômes nationaux – vague 3  
- Point d'étape sur les GT bonification
- V **Vie étudiante**  
- Projets FSDIE  
- FSDIE social



## VI Questions diverses

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h07.

### **I ACTUALITES**

#### **1) Nomenclature des licences professionnelles**

Le VP Formation informe la CFVU de la récente parution de la nomenclature nationale des licences professionnelles, nomenclature qui servira de base aux accréditations à venir.

#### **2) Reconduction de la licence professionnelle SIL**

Le VP Formation indique que la licence professionnelle SIL (Systèmes Informatiques et Logiciels) a été reconduite par la DGESIP.

#### **3) Organisation de la DEVE suite à ORIGAMU**

M. Paul indique que le mois de septembre 2014 constituera la première rentrée universitaire organisée dans la configuration cible des services résultant du programme ORIGAMU : la campagne massive de mobilité qui a eu lieu à cette occasion a pour conséquence un important roulement des personnels administratifs.

Mme Nathalie Almeras, que le VP Formation présente à la CFVU, remplacera ainsi M. Antoine Paris à la direction du pôle Formation. Un moment de convivialité sera organisé lors de la CFVU de septembre 2014 afin de remercier collectivement M. Paris pour sa contribution décisive aux divers travaux de la Commission Formation.

### **II PRESENTATION**

#### **La Fondation d'Aix-Marseille Université**

Mme Masclat de Barbarin présente la Fondation d'Aix-Marseille Université (voir annexe).

Cette intervention donne lieu à divers échanges.

Notant que la fondation AMU contribue au financement de chaires et au soutien de doctorants, Mme Bastien demande pour quelle durée ces types d'aides financières sont attribués. Mme Masclat de Barbarin indique que la période s'étend à trois ans concernant les chaires, et à un an concernant les doctorants.

M. Lafont demande si la fondation peut contribuer au financement de prix universitaires : Mme Masclat de Barbarin confirme que cette possibilité peut être étudiée.

Mme Mailloux demande comment est définie l'orientation scientifique des chaires. Mme Masclat de Barbarin indique que les donateurs peuvent dégager des axes prioritaires ; c'est toutefois le comité scientifique de la fondation qui réalise l'audit qualitatif des projets, ce comité scientifique n'étant constitué que de représentants d'AMU.

Mme Baklouti demande à combien s'étend le financement octroyé aux doctorants en dernière année de thèse. Mme Masclat de Barbarin indique que le montant de subvention peut être adapté au besoin spécifique du bénéficiaire. M. Fanlo précise qu'un étudiant en dernière année de doctorat représente un coût moyen de 25 000 à 30 000 euros.

Ayant pris connaissance des statuts de la fondation, M. Weindel a identifié parmi les ressources de celle-ci les *revenus des biens meubles et immeubles appartenant à l'Université d'Aix-Marseille et dévolus à la Fondation* : il s'interroge sur les modalités de collecte et d'exploitation de ces ressources. Mme Masclat de Barbarin indique que cela prend la forme d'une mise à disposition de consommables et de locaux, sans encaissement de liquidités.

M. Juste insiste sur la nécessité de maintenir la plus grande vigilance quant à l'intervention de financeurs extérieurs à l'établissement, estimant probable qu'une contrepartie soit attendue par ceux-ci.

### **III FORMATION / PEDAGOGIE**

#### **1) Examen des formations AMU à l'international : bilan de l'existant – vague 2**

Le VP Formation rappelle que dans la continuité de la validation de la charte AMU des diplômes en partenariat international (charte DPI), un contrôle de conformité des partenariats préexistants avec le nouveau cadrage a été mis en place. Une première vague de coopérations a ainsi été reconduite au cours d'une CFVU précédente, à l'issue de laquelle trois formations nécessitaient une instruction complémentaire.

Les conclusions découlant de ces dernières investigations sont donc présentées ce jour (voir annexe).

Mme Mouret développe l'ensemble des ajustements qui ont été réalisés pour la délocalisation de la licence professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels – Nouvelles Technologies de l'Informatique (SIL – NTI) vers l'École Française d'Enseignement Technique (EFET) au Maroc :



- Les porteurs ont précisé et clarifié les modalités de sélection des candidats au Maroc : ce processus sera d'ailleurs réalisé au moyen de l'application *e-candidat* : les dossiers pourront ainsi être visés par les deux institutions partenaires ;
- Le nombre de sites délocalisés au Maroc a été réduit, passant de cinq à trois. M. Collomp demande quels seront précisément ces sites : Mme Mouret indique que cet aspect de la coopération est encore en cours de finalisation à ce jour ;
- L'effectif étudiant concerné a été clarifié : la coopération sera ouverte à une cinquantaine d'étudiants pour l'ensemble des trois sites concernés ;
- La part des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs d'AMU a été augmentée, notamment grâce à un recours plus important au télé-enseignement : 40% des enseignements seront ainsi réalisés par des enseignants d'AMU, hors stages et projets tuteurés. Rapporteur pour ce dossier, M. Alaux demande comment ce calcul est obtenu : Mme Mouret indique que ce taux ne se fonde pas sur la répartition des enseignements en crédits ECTS, mais sur les volumes horaires de cours respectivement dispensés par des enseignants-chercheurs d'AMU d'une part, et par des intervenants de l'EFET d'autre part.

M. Alaux ajoute que le circuit des recettes a bien été précisé dans la convention amendée : il est donc possible de valider ce partenariat.

Rapporteur pour les projets de doubles diplômes Master USTH Science et Technologie de l'Information et de la Communication d'une part (rattaché à la composante Polytech'), et master USTH matériaux nanotechnologies d'autre part (rattaché à la composante Sciences), Mme Viriot-Barrial livre ses conclusions d'expertise quant à ces deux formations.

Elle souligne que le modèle économique de ces deux coopérations s'appuie fortement sur un soutien interne de la DRI (Direction des Relations Internationales), s'interrogeant sur le caractère pérenne de tels financements. A cet égard, le VP Formation précise que ces coopérations se déploient au sein d'un consortium d'universités porté par les instances ministérielles, et font donc l'objet d'un fort pilotage national. Ce consortium a vocation à s'inscrire dans une politique de site, tel que défini dans les dispositions de la récente loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche : l'implication respective des divers acteurs concernés doit ainsi être précisée, notamment dans la mesure où des financements nationaux viendront abonder le projet pour sa plus grande partie. Ces financements devraient provenir directement du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR), ou être versés par l'Université d'Hanoï. En tout état de cause, ce portage financier sera réalisé essentiellement à l'échelon national. Le VP Formation souligne les enjeux d'attractivité importants pour AMU inhérents à ce partenariat : de nombreux étudiants vietnamiens diplômés des deux universités s'inscrivent à AMU pour y effectuer leur doctorat.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la reconduction des partenariats internationaux suivants :

- délocalisation de la licence professionnelle SIL-NTI (composante Sciences) à l'EFET (Maroc) ;
- double diplomation pour les formations suivantes :
  - \*Master USTH – Science et Technologie de l'Information et de la Communication (composante Polytech') en partenariat avec les différentes universités du consortium associé ;
  - \*Master USTH – matériaux-nanotechnologies (composante Sciences) en partenariat avec les différentes universités du consortium associé.

## **2) Restitution du groupe de travail C2I et proposition de cadrage**

Le VP Formation rappelle en préambule qu'une importante hétérogénéité a été constatée dans la mise en œuvre du C2I à l'échelle d'AMU : un groupe de travail a donc été constitué, qui a visé dans la mesure du possible une harmonisation de l'organisation administrative et pédagogique de la certification, une certaine flexibilité restant nécessaire. Cette réflexion a également inclus la question du régime tarifaire applicable.

### **A) Cadrage relatif au C2I**

Le VP Formation présente brièvement la structuration de la proposition de cadrage relatif au C2I (voir annexe) : le principe repose sur la mise à disposition d'un enseignement à distance et/ou d'un tutorat au bénéfice des étudiants pour les compétences à valider dans le cadre de la certification et qui ne seraient pas enseignées dans la maquette pédagogique du diplôme de rattachement de l'utilisateur.

Mme Mailloux indique que le dispositif décrit dans ce projet de cadrage est proche du fonctionnement effectif actuel de nombreuses filières : ce cadrage ne devrait donc pas constituer un changement radical pour la plupart des formations, qui ont fréquemment intégré à leurs maquettes de diplômes les compétences associées au C2I.

Mme Mouret s'interroge sur la durée de capitalisation des compétences acquises au sein d'un C2I qui ne serait pas validé au premier passage. M. Mathieu indique que cette durée s'élève à trois ans, soit la durée théorique d'une licence : il est souhaitable que cette précision soit apportée au cadrage.



M. Weindel note que le premier paragraphe de la section 4.a du cadrage indique qu'à la demande des correspondants C2I, des tests d'entraînement (dits « de positionnement ») pourront être mis en place par le coordonnateur C2I AMU. Sollicitant une plus forte incitation à la mise en place de tests de positionnement, M. Weindel souhaiterait que cette phrase soit ainsi reformulée :

*A la demande des correspondants C2I, des tests d'entraînement (dits « de positionnement ») seront mis en place par le coordonnateur C2I AMU.*

*Vote*  
La CFVU approuve à l'unanimité le cadrage relatif au C2I joint au présent procès-verbal (voir annexe), sous les réserves suivantes :

- Il sera précisé qu'en cas de validation partielle du C2I, les notes et résultats des modules acquis sont conservables pour une durée de trois ans ;
- Il sera indiqué qu'à la demande des correspondants C2I, des tests d'entraînement (dits « de positionnement ») seront mis en place par le coordonnateur C2I AMU.

### **B) Régime tarifaire AMU relatif au C2I**

Le VP Formation présente les différentes configurations dans lesquelles le C2I peut être préparé, précisant les tarifs applicables à chaque situation (voir annexe).

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au régime tarifaire applicable dans le cadre du C2I au sein d'AMU.

### **3) Révisions de maquettes – vague 5**

Le VP Formation indique que les demandes de modifications de maquettes présentées ce jour concernent trois composantes : l'ESPE, la FSS et l'IUT. Il propose qu'un vote soit organisé pour chaque composante.

#### **A) ESPE**

M. Paba présente les demandes de modifications de maquettes formulées par l'ESPE. Il précise les éléments de contexte de ces demandes, indiquant qu'un cadrage ministériel conduit à la mise en place d'un dispositif pédagogique aménagé pour les candidats lauréats du master 1 MEEF et n'ayant pas été reçus au concours de recrutement (population dite des « reçus-collés »). La note de cadrage du MENESR précise que des parcours sécurisés doivent être proposés à ce contingent d'étudiants. Cela se traduit notamment par un aménagement spécifique des stages pour cette population, les étudiants reçus au concours se trouvant parallèlement en situation d'alternance. Un dispositif d'aide personnalisée a également vocation à être institué, qui permettra aux reçus-collés de préparer à nouveau le concours : souple, ce dispositif revêtira un caractère plus ou moins théorique en fonction de la nature des difficultés rencontrées par l'intéressé, et selon que l'échec au concours sera intervenu à l'issue des épreuves d'admissibilité ou à l'issue des épreuves d'admission. Pour les parcours présentant un faible effectif de non-lauréats tels que le Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles (CRPE), les candidats seront associés aux enseignements du M1 MEEF avec la population des primo-inscrits.

M. Raffini juge très positif le dispositif proposé aux reçus-collés tel qu'il est ici décrit ; il s'interroge toutefois sur la disponibilité des moyens mis au service d'une telle organisation.

M. Collomp craint que ce dispositif d'aide personnalisée ne donne pas suffisamment d'importance aux enseignements strictement disciplinaires, pour lesquels les volumes horaires annoncés lui semblent trop faibles. M. Paba indique que les contenus disciplinaires sont bien intégrés au dispositif. L'organisation des maquettes de formation a été conçue en vue de ne pas isoler les reçus-collés des lauréats du concours.

M. Collomp estime nécessaire de dresser un bilan à l'issue de cette année de mise en place des parcours personnalisés afin d'identifier les forces et les faiblesses du dispositif, et de demeurer ainsi attractifs par rapport aux officines privées qui proposent également des préparations aux concours de recrutement de l'enseignement.

Concernant la détermination du lieu de stage, Mme Mouret demande si AMU peut formuler des propositions. M. Paba indique que cette possibilité est effectivement ouverte ; le Rectorat a cependant dégagé des lieux de stage en EPLE, et cela constituera le principal vivier des stages disponibles pour les candidats.

Mme Mailloux exprime son inquiétude quant à la charge de travail que devront assumer les reçus-collés durant leur année de M2 : elle rappelle en effet que si le volume horaire du stage est réduit, celui des UE théoriques reste inchangé par rapport à la population des M2 lauréats du concours. Elle craint donc que cette organisation ne se fasse au détriment de la rédaction du mémoire.

*Vote*  
Par 33 voix pour et 1 abstention, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de maquettes formulées par l'ESPE.



## **B) FSS**

M. Carlier présente les restructurations d'enseignements présentées par la FSS.

Les baisses d'effectifs constatées en master ont conduit l'UFR à proposer des ajustements de volumes horaires. Ces ajustements consistent notamment à proposer aux étudiants de plus grandes possibilités de modulation des enseignements facultatifs.

M. Juste note que les documents mis à disposition des membres de la CFVU présentent certains travaux dirigés (TD) comme étant facultatifs et susceptibles de donner lieu à bonification : dans la mesure où ces TD sont associés à des UE obligatoires, M. Juste demande quelques éclaircissements sur le statut de ces enseignements.

M. Carlier indique qu'il ne s'agit pas de TD à proprement parler, mais d'enseignements surnuméraires par rapport à la maquette obligatoire, qui peuvent donner lieu à bonification et sont ouverts aux étudiants qui en font la demande. Ce dispositif permet de proposer l'acquisition de compétences supplémentaires aux étudiants qui expriment le plus d'attentes, et ainsi de mieux gérer l'hétérogénéité des cohortes.

Au vu de ces éléments d'explication, Mme Mouret estime nécessaire de modifier la terminologie employée dans les documents qui seront communiqués aux usagers : afin de prévenir toute confusion éventuelle entre les TD d'une part, et les enseignements modulaires présentés ci-dessus d'autre part, Mme Mouret propose d'affecter à ceux-ci la dénomination d' « enseignements complémentaires ».

De même, les deux types d'enseignements devront être distingués par des codes différenciés dans le système d'information Apogée en vue d'isoler sans ambiguïté les populations d'inscrits.

L'opportunité de cette configuration est ensuite discutée.

M. Juste redoute que cette organisation pédagogique n'incite les étudiants à éviter les enseignements dans lesquels ils éprouveront le plus de difficultés. Rendre facultatifs les enseignements les plus complexes présente le risque majeur de conduire à une trop forte hétérogénéité de niveau au sein d'une même cohorte et donc à une rupture d'égalité de traitement des usagers.

M. Raffini souscrit pleinement à ce propos, estimant qu'un tel dispositif ne permet pas de prendre en considération les étudiants présentant le plus grand besoin de soutien pédagogique : cette mesure lui semble donc contraire aux principes mêmes du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Réduire les volumes horaires d'enseignement pour les étudiants les moins motivés ne constitue pas selon lui une réponse appropriée aux disparités de niveau constatées parmi les usagers : il serait préférable de consacrer davantage de moyens à la formation.

M. Weindel nuance ce propos, rappelant que le dispositif proposé par l'UFR revient dans les faits à élargir les possibilités de bonifications au bénéfice des étudiants, ce qui semble *a priori* aller dans leur sens.

M. Carlier ajoute que cette mesure a fait l'objet d'un avis favorable des étudiants élus au conseil de la FSS : dans cette configuration, les usagers ont en effet accès à tous les enseignements souhaités, en plus des cours obligatoires.

M. Raffini estime cependant qu'un tel dispositif est susceptible de pénaliser certains étudiants, et notamment les étudiants salariés qui ne disposeront pas de la disponibilité nécessaire pour assister à l'ensemble des cours souhaités au titre de la bonification.

### *Vote*

Par 28 voix pour et 6 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de maquettes formulées par la FSS, sous les réserves suivantes :

- Les documents mis à disposition des étudiants devront distinguer clairement les enseignements facultatifs susceptibles de donner lieu à bonification d'une part, des TD associés aux UE obligatoires d'autre part ;
- Cette distinction devra se traduire par des codes différenciés dans le système d'information Apogée.

## **C) IUT**

M. Nicod présente les demandes de modifications de maquettes formulées au titre de la licence professionnelle *Management des Organisations – spécialité Contrôle et pilotage des performances*. Cette formation faisant l'objet d'une délocalisation en Guadeloupe, les contenus pédagogiques ont été adaptés de manière à garantir la réalisation des enseignements par les intervenants AMU à la fois sur le site aixois et sur le site guadeloupéen.

M. Raffini demande pourquoi l'IUT des Antilles n'assure pas lui-même cette licence professionnelle sur le territoire qu'il couvre. M. Nicod indique que l'IUT des Antilles a estimé ne pas avoir les moyens de porter cette licence professionnelle : la délocalisation de la formation vers la Guadeloupe a ainsi été réalisée en totale concertation entre les deux IUT.

A la demande de M. Weindel, M. Nicod précise les parts des volumes de cours assurés respectivement par les enseignants AMU d'une part, et par les intervenants issus des entreprises partenaires d'autre part.

M. Weindel note par ailleurs que le parcours guadeloupéen présente une centaine d'heures d'enseignement de moins que le parcours aixois, et s'interroge sur cet état de fait. M. Paris indique que le différentiel constaté correspond à



un volume horaire de travail personnel. M. Nicod ajoute que des précisions vont en tout état de cause être demandées aux porteurs relativement à cette question.

Mme Bastien sollicite davantage de précisions quant à la nature exacte des modifications de structure demandées : M. Paris indique qu'il s'agit de permutations d'UE entre semestres en vue de permettre aux enseignants d'AMU d'assurer les mêmes cours sur les deux sites au sein de la même année universitaire.

M. Nicod ajoute qu'il est indispensable de s'assurer que le conseil de l'IUT aura bien validé les demandes de modifications de maquettes ici présentées.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de maquettes formulées par l'IUT, sous les réserves suivantes :

- Il sera nécessaire de s'assurer que ces demandes auront bien été soutenues par le conseil de l'IUT ;
- Une information plus détaillée devra être recueillie auprès des porteurs quant au différentiel constaté dans les volumes horaires respectifs des parcours aixois et guadeloupéen.

#### **4) Modalités de contrôle des connaissances**

##### **A) Eléments de cadrage**

###### **a) Règles de conservation / capitalisation des éléments constitutifs d'UE**

Le VP Formation rappelle que les règles de conservation et de capitalisation des éléments constitutifs d'UE intégrés à des UE non acquises avaient été discutées lors de la CFVU du 12/06/2014 : aucun consensus n'avait été dégagé à l'issue de ces échanges. Une consultation élargie à l'ensemble des composantes a ainsi été réalisée : un recensement des pratiques a conduit à la conclusion que celles-ci présentent une importante hétérogénéité.

La proposition soumise au vote de la CFVU consiste donc à laisser à l'appréciation des composantes la détermination des règles de conservation/capitalisation des éléments constitutifs d'UE intégrés à des UE non acquises à l'issue d'une année universitaire, et auxquels l'étudiant aura obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne. Une reformulation du cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master (délibération de la CFVU n° 2013/09/12-01) est proposée dans ce sens (voir annexe), qui donne lieu à une discussion en séance.

M. Raffini conteste vivement cette disposition, estimant que les modalités de contrôle des connaissances doivent être harmonisées à l'échelle de l'établissement, dans un souci d'égalité de traitement des usagers. Confirmant ce propos, M. Juste affirme que cette mesure constitue un recul : il appelle de ses vœux la généralisation à toutes les composantes d'une capitalisation de tous les éléments constitutifs d'UE auxquels l'étudiant aura obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

M. Granier rappelle que des efforts considérables d'harmonisation ont déjà été réalisés par les composantes quant aux modalités de contrôle des connaissances, refusant de considérer qu'il s'agirait là d'un quelconque recul. Le VP Formation soutient pleinement cette position, indiquant qu'une politique d'établissement existe bien à l'échelle d'AMU. Dans un souci d'efficacité, celle-ci ne peut pas faire l'économie d'une certaine souplesse, notamment dans les cas où les spécificités irréductibles des diverses UFR imposent un fonctionnement différencié. Mme Mouret ajoute que l'ambition d'harmonisation, si elle est bien réelle et partagée par l'ensemble des acteurs, ne peut en tout état de cause être mise en œuvre et imposée dans des délais trop contraints : un tel processus serait contreproductif, compte tenu de la diversité des problématiques.

*Vote*  
Par 28 voix pour et 6 voix contre, la CFVU approuve la mesure selon laquelle les règles de conservation/capitalisation des éléments constitutifs d'UE intégrés à une UE non acquise, et auxquels l'étudiant aura obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, seront laissées à l'appréciation des composantes à partir de l'année universitaire 2014/2015.

Cette disposition donne lieu à l'amendement du cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master présenté en annexe au présent procès-verbal.

Par ailleurs, souhaitant que cette question soit discutée prochainement, M. Collomp rappelle que certaines formations proposent un Contrôle Continu Intégral (CCI) sur une partie seulement de leurs enseignements. Ainsi, pour une même formation, certaines UE seront évaluées sur deux sessions (si la formule de contrôle terminal est mise en œuvre), tandis que les UE évaluées en CCI ne permettront pas de seconde session. Or, l'application de gestion Apogée ne permet pas de prendre en considération cette situation hybride dans ses paramétrages : il sera donc nécessaire de définir comment seront traités ces cas dans le processus informatisé d'enregistrement et de calcul des notes et résultats.

A cet égard, M. Lafont revient sur l'expérience de l'UFR de Sciences, qui a prouvé que l'instauration du CCI sur une partie limitée des enseignements d'une même formation a été un échec. Prenant acte de cette demande, le VP Formation indique que cette question sera instruite.



## **b) Seuils de détermination des mentions pour les masters de la FDSP**

Le VP Formation rappelle en préambule que la CFVU, en sa séance du 12/06/2014, a sollicité une révision de la mesure qui confère à la FDSP un régime dérogatoire quant à la détermination des seuils de mention pour les formations de master.

Comme convenu à l'issue de cette séance, la question a été discutée en bureau de la CFVU : il ressort de ces échanges que le maintien dudit régime dérogatoire induit en effet des difficultés certaines.

Le VP Formation rappelle cependant qu'une éventuelle remise en cause de ce régime dérogatoire aurait vocation à s'imposer à l'ensemble des masters de la FDSP : cela ne pourrait donc être réalisé qu'à l'issue d'un débat interne à la composante, et dans des conditions garantissant une mise en œuvre sereine.

Compte tenu de ces contraintes, cette révision des seuils de détermination des mentions, sollicitée en CFVU en fin d'année universitaire 2013/2014, serait impossible à mettre en œuvre pour des formations débutant en septembre 2014, le calendrier étant manifestement trop contraint.

M. Paul propose donc que cette disposition soit débattue en CFVU au printemps 2015, en vue d'une entrée en vigueur pour l'année universitaire 2015/2016.

Ainsi, le VP Formation indique que le processus suivant sera mis en place :

- La FDSP sera saisie dès septembre de la nécessité de réexaminer les seuils de détermination des mentions pour les masters ;
- Cette question sera débattue dans le cadre des instances de l'UFR ;
- La CFVU statuera finalement et émettra sa décision souveraine sur la base des conclusions de l'UFR, au cours d'une séance qui se tiendra au printemps 2015.

M. Agresti rappelle que la FDSP a toujours affirmé son attachement à la possibilité de maintenir des seuils de mentions honorifiques spécifiques aux formations de master, ce qui laisse supposer des débats nourris quant à l'arbitrage final.

M. Weindel indique que cette question a été discutée avec les élus étudiants de la FDSP : aucun consensus ne s'est dégagé de ces échanges ; les étudiants des mentions concernées vont donc être prochainement consultés.

Mme Kavoukdjian-Detot confirme la position qu'elle a défendue en bureau de la CFVU, déplorant que l'harmonisation de cette modalité de contrôle des connaissances soit différée d'un an.

### *Vote*

Par 28 voix pour et 6 voix contre, la CFVU approuve l'agenda proposé : après que la demande de révision des seuils de détermination des mentions des masters de la FDSP aura été examinée au sein de la composante, la CFVU statuera de manière finale et souveraine dans le courant du printemps 2015, sur la base des conclusions formulées par les instances de l'UFR.

M. Juste formule ensuite deux propositions d'amendements ou compléments au cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master. Il précise que ces propositions ont été élaborées au terme d'une collaboration des élus étudiants de l'UNEF d'une part, et de la liste BDE/Interasso d'autre part.

La première proposition vise la prise en compte de la note maximale entre les deux sessions d'examen pour le calcul de note et de résultat final à l'année, de sorte que le rattrapage ne puisse pas être pénalisant. Soutenant cette position, Mme Delfino indique que les élus de la liste BDE/Interasso s'associent à cette proposition afin d'encourager une participation de tous les étudiants aux épreuves de seconde session.

La seconde proposition remet en question la règle qui conduit à l'affectation de la valeur « défaillant » et à un non calcul de moyenne en cas d'absence justifiée ou injustifiée : il est proposé d'attribuer la note 0/20 dans ces cas.

Réagissant à la première proposition, le VP Formation rappelle que les règles de compensation au sein d'un même semestre et/ou d'une même année bénéficient déjà très largement aux étudiants : conserver la note maximale entre les deux sessions nuirait selon lui considérablement à la crédibilité des diplômes.

M. Lafont se montre également défavorable à cette proposition.

Quant aux modalités de traitement des absences justifiées et injustifiées, M. Lafont considère que celles-ci peuvent légitimement entraîner un non calcul de moyenne en session 1 ; il estime en revanche qu'une absence justifiée en session 2 devrait entraîner l'affectation de la note 0/20.

Le VP Formation rappelle en tout état de cause que des modifications substantielles du cadrage d'établissement en matière de MCC ne sauraient être actées en CFVU qu'à l'issue de débats élargis à l'ensemble des composantes dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

M. Juste estime au contraire que ces éléments de cadrage doivent être rapidement débattus en vue d'une mise en application dès 2014/2015 : dans cette perspective, une motion sera déposée lors de la CFVU de septembre 2014.



## **B) MCC des composantes pour 2014/2015 – vague 2**

Les propositions de modifications de MCC par composante sont ensuite exposées brièvement à la CFVU.

MM. Viton et Paris présentent dans un premier temps les demandes de l'UFR de Médecine.

Les restructurations respectives des études médicales d'une part, et des capacités d'orthophonie et d'orthoptie d'autre part induisent des modifications de maquettes qui s'accompagnent nécessairement d'un renouvellement de certaines MCC. Les demandes de modifications de MCC visées ce jour relèvent donc essentiellement du niveau formation.

M. Paris présente ensuite les demandes formulées au titre de la FDSP.

Il rappelle que les notes obtenues à l'issue des examens révèlent une appréciation qualitative des travaux de l'étudiant, et ne peuvent donc en aucun être assimilées à un défaut d'assiduité : la demande de l'UFR de traduire une moyenne inférieure à 3/20 par le signalement d'un défaut d'assiduité est donc irrecevable.

M. Lafont demande des précisions complémentaires quant aux règles du calcul d'assiduité telles qu'elles sont mises en œuvre au sein de la FDSP.

Mme de Cacqueray distingue deux cas de figure, selon que la règle relève de l'établissement ou de la composante : les travaux dirigés (TD) évalués au moyen d'un CCI se composent de neuf séances par matière ; si plus de trois absences sont enregistrées sur ces neuf séances, l'étudiant est déclaré non assidu, la détermination de cette règle relevant de la composante. Pour les disciplines évaluées au terme d'un unique contrôle terminal, une absence injustifiée entraîne automatiquement l'affectation d'un statut « défaillant » et donc non assidu, ainsi que l'impose la règle d'établissement.

M. Lafont constate que la valeur « défaillant » peut être affectée dans le cadre strictement pédagogique d'un calcul de résultat, permettant ainsi de conditionner l'obtention du semestre à l'obligation d'assiduité. Il s'interroge toutefois sur une éventuelle prise en considération par le CROUS de ces règles pédagogiques d'assiduité pour le maintien de la bourse sur critères sociaux (BCS).

Mme Bustany précise que les règles d'assiduité d'AMU se cantonnent à un domaine d'intervention strictement pédagogique de calcul de note et/ou de résultat, et n'ont en tant que telles aucune incidence directe sur le maintien de la BCS, prérogative qui relève exclusivement du CROUS. Un étudiant déclaré « défaillant » dans l'application de gestion des enseignements et des examens Apogée ne sera ainsi pas privé automatiquement de BCS ; le contrôle d'assiduité réalisé par le CROUS dans cette perspective n'est d'ailleurs pas fondé sur les données d'Apogée, mais répond à des critères dont la définition relève uniquement du CROUS, indépendamment de toute règle AMU.

M. Granier confirme qu'il n'y a aucune automaticité entre la déclaration de résultat « défaillant » prononcée par la composante et le retrait de la BCS : la composante soumet au CROUS un listing des étudiants dont l'assiduité n'aura pas été totale ; sur cette base, le CROUS effectue des investigations complémentaires sur chaque cas individuel afin d'analyser chacun d'entre eux sur la base de ses propres critères.

M. Raffini note que les MCC de la licence de Droit prévoient de ne pas évaluer un même étudiant sur la totalité des enseignements dispensés, les enseignements ayant vocation à être évalués étant définis par tirage au sort. M. Raffini s'oppose vivement à cette pratique.

M. Lafont appuie cette position, jugeant ce mode de fonctionnement inacceptable.

M. Poignet estime que cette pratique n'est ni équitable ni juste, dans la mesure où un même étudiant n'a pas la possibilité d'être évalué sur la totalité des compétences développées au cours de l'année universitaire ; le tirage au sort peut lui être favorable ou défavorable, et le conduire à subir des épreuves dans une matière dans laquelle il aura éprouvé des difficultés, ou au contraire dans une discipline dans laquelle il aura spontanément été plus à l'aise.

Mme de Cacqueray indique que ce choix est dicté par des contraintes logistiques, compte tenu du nombre important de disciplines enseignées dans la formation et du volume de l'effectif étudiant ; l'application du tirage au sort à la totalité des étudiants permet de garantir l'égalité de traitement des usagers.

M. Juste exprime sa compréhension quant aux difficultés d'organisation rencontrées par l'administration dans la mise en place des examens ; la solution proposée par la FDSP ne saurait cependant constituer une réponse idoine. Un dysfonctionnement engendré par un manque de moyens ne peut être résolu que par l'apport de moyens adaptés au besoin réel, et en aucun cas au détriment des usagers. M. Juste estime que le fait d'évaluer les étudiants sur une partie seulement des matières étudiées prouve le recul considérable d'un établissement qui n'est plus en mesure d'assumer ses missions essentielles.

A ce titre, M. Juste souhaiterait que la pratique du tirage au sort fasse l'objet d'un vote distinct des autres MCC.

Le VP Formation rappelle que le périmètre du vote de ce jour se borne aux seules demandes de modifications de MCC ; la pratique du tirage au sort avait déjà cours au sein de la FDSP lors de l'année 2013/2014 : cet élément du règlement d'examen ne constitue donc pas une nouvelle modalité du contrôle des connaissances, et ne fera donc l'objet d'aucun vote lors de la séance de ce jour.

Le VP Formation prend cependant acte de la demande des élus étudiants de la CFVU quant à cette question, qui sera donc évoquée auprès de l'UFR concernée.

Les MCC de l'école Poytech' sont ensuite discutées.



Mme Camail formule diverses remarques à ce sujet, s'interrogeant tout d'abord sur le fait que l'obligation d'anonymat des copies ne soit pas mentionnée explicitement dans le règlement d'examen ; M. Paris précise que cette disposition est indiquée dans la charte AMU des examens.

Mme Camail note ensuite que le bonus prévu est annuel et non semestriel, ce qui ne permet en aucun cas à un étudiant d'améliorer sa moyenne semestrielle : elle s'interroge donc sur l'utilité réelle d'une telle bonification. M. Gay précise que la validation d'un semestre au sein du diplôme d'ingénieur est conditionnée à la validation de chacune des UE dudit semestre ; un bonus semestriel susceptible d'augmenter la moyenne semestrielle n'aurait donc aucune incidence sur la validation de celui-ci. A l'issue d'une année universitaire, des choix d'options sont effectués, la moyenne annuelle obtenue par l'étudiant étant prise en considération pour l'accès à l'option souhaitée : c'est dans ce cadre que les bonifications annuelles trouvent leur sens. Complétant ce propos, M. Paris rappelle que les bonifications semestrielles ne concernent en tout état de cause que les formations LMD.

Mme Camail s'alarme du fait que les règles de progression entre les différents niveaux du diplôme d'ingénieur conditionnent le passage d'un niveau (N) à un niveau (N+1) à l'obtention d'un score défini au TOEIC : elle y voit une politique de sanction à laquelle elle préférerait substituer une politique de soutien. M. Gay rappelle que l'obtention du diplôme d'ingénieur est conditionnée à la validation du TOEIC ; or, de récentes statistiques prouvent que de nombreux étudiants en fin de cursus ne peuvent accéder à la diplômation en raison d'un niveau insuffisant au TOEIC, alors même qu'ils ont atteint le niveau requis pour l'ensemble des autres compétences du cursus d'ingénieur. Cela pose pour ces étudiants des problèmes d'insertion professionnelle, puisque ceux-ci ne peuvent se prévaloir du titre d'ingénieur. Afin d'agir sur ce levier, qui influe très significativement sur le taux d'échec au diplôme, une politique de formation a été mise en place, qui assure d'une part un soutien accru pour la préparation du TOEIC ; d'autre part, les MCC du diplôme d'ingénieur conditionnent le passage d'un niveau (N) à un niveau (N+1) à l'obtention d'un score intermédiaire au TOEIC. Une telle mesure conduit les candidats à se préparer progressivement à cette validation définitive du TOEIC : cette disposition constitue donc incontestablement une aide à la réussite.

#### *Votes*

La CFVU approuve les demandes de modifications de MCC pour 2014/2015 formulées par les différentes composantes ; détaillées en annexe au présent procès-verbal, ces demandes font l'objet de votes différenciés détaillés ci-dessous.

#### *Vote 1*

Les demandes de modifications de MCC formulées par la FDSP au titre de la licence de Droit sont approuvées par 21 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions.

#### *Vote 2*

Les demandes de modifications de MCC formulées par la composante Polytech' au titre du diplôme d'ingénieur sont approuvées par 20 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention.

#### *Vote 3*

Les demandes de modifications de MCC formulées par l'ensemble des autres composantes (voir annexe) sont approuvées par 28 voix pour et 6 voix contre.

#### *Vote 4 (vote complémentaire)*

M. Paris note que le document d'appui à la validation des demandes de modifications de structures d'enseignement (voir *supra*) est appelé à subir quelques ajustements formels mineurs adossés aux modifications de MCC désormais votées.

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à ces amendements formels.

### **5) Diplômes d'établissement – vague 3**

#### **A) Créations / Renouvellements**

Les demandes de créations / renouvellements de diplômes d'établissement sont présentées succinctement par le VP Formation.

Mme Mailloux souhaite tout d'abord signaler que la présence d'un référent diplômes d'établissement par UFR facilite grandement la tâche des rapporteurs de la CFVU : elle souhaiterait que cette méthodologie se généralise dans la mesure où elle permet une coordination efficace des échanges avec les porteurs.

Certaines formations font ensuite l'objet d'une attention particulière.

La demande de création du DESU *Ergonomie et performance au travail* formulée par la FSS avait l'objet de discussions lors d'une précédente CFVU, en raison de l'important excédent que semblait dégager cette formation : ces prévisions budgétaires avaient conduit la CFVU à suspendre son vote, afin de définir dans quelle mesure le montant des frais d'inscription supportés par les usagers se justifiait, compte tenu de l'importante différence constatée entre les prévisions de recettes d'une part, et les prévisions de dépenses d'autre part. M. Carlier précise dans un premier temps que ce DESU vise exclusivement un public de formation continue : les frais d'inscription sont donc systématiquement supportés par des financeurs extérieurs (employeur, OPCA, Pôle Emploi...), et ne sont jamais à la charge du stagiaire. M. Gaudy ajoute que l'annexe financière adossée au dossier de formation a été



revue dans le sens d'une plus grande sincérité budgétaire : le nombre prévisionnel d'inscrits a été revu à la baisse, ce qui diminue les prévisions de recettes - et donc l'excédent.

Le VP Formation présente brièvement le projet de création du DESU *Pédagogie pour l'enseignement supérieur*, qui a pour objectif de former à la pédagogie les doctorants ainsi que les enseignants-chercheurs débutants ou confirmés. M. Fanlo salue cette initiative, indiquant qu'une telle formation peut également répondre au besoin des agrégatifs qui souhaiteraient se préparer au CAPES sans pour autant avoir suivi un master MEEF.

M. Paris expose ensuite le projet de reconfiguration de l'offre de formation des DU de langue : une structuration générique de ces formations a été souhaitée, qui prévoit six diplômes correspondant respectivement à six niveaux ; chaque diplôme est ensuite décliné en autant de spécialités que de langues enseignées. M. Paris ajoute que les UE dispensées dans le cadre de ces DU sont toutes issues des enseignements de diplômes nationaux : cette reconfiguration n'engendre donc la création d'aucune unité d'enseignement.

M. Collomp alerte sur la nécessité d'élaborer dans l'application Apogée une modélisation qui reflètera la nouvelle configuration de ces DU de langue. Il insiste par ailleurs pour que le niveau d'adossement au CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en Langue) soit explicitement mentionné pour chaque niveau de DU.

Le débat s'oriente ensuite vers la question de la gratuité des DU de langue. Mme Bustany exprime ses réticences à l'égard de cette disposition, insistant sur le fait que la complète mutualisation des enseignements avec des diplômes nationaux (DN) n'implique en aucun cas un coût nul du DU. Elle rappelle par ailleurs que certains étudiants sont en situation de double inscription, en DU et en DN, l'inscription en DN se faisant à titre onéreux : à ce titre, la gratuité du DU lui semble peu cohérente. Enfin, elle invoque la confusion et le manque de lisibilité de l'offre de formation occasionnés par une telle configuration, qui laisse à penser qu'un DN pourrait se décomposer en divers DU. M. Paul appuie ce propos, estimant que la gratuité de l'inscription revient à nier le coût réel que représente un DU pour l'établissement.

M. Collomp indique que la gratuité de l'inscription a été justifiée par l'UFR par un souci d'attractivité des formations : des étudiants inscrits en DN et soucieux de valider des enseignements supplémentaires au travers du DU sont ainsi conduits à le faire sans être freinés par les coûts d'inscription. Mme Mouret ajoute que cette disposition a également été prise en vue d'inciter les étudiants à conserver la même langue vivante optionnelle tout au long du cursus, et ainsi d'éviter toute forme d'éparpillement dans les choix optionnels. M. Raffini considère que la gratuité témoigne d'une volonté d'offrir aux étudiants l'accès à des enseignements complémentaires susceptibles d'enrichir leur cursus pédagogique : il salue cet état de fait.

M. Juste rappelle que l'UNEF s'oppose au principe des diplômes d'établissement, l'existence de ceux-ci révélant une défaillance du service public national d'enseignement supérieur ; cependant, dans la mesure où les DU de langue soumis au présent vote sont gratuits, les élus de l'UNEF émettront un avis favorable à leur validation, cette disposition allant à l'évidence dans le sens des usagers.

#### *Votes*

La CFVU émet un avis favorable aux demandes de créations / renouvellements de diplômes d'établissement présentées en annexe au présent procès-verbal.

Ces demandes font l'objet de votes différenciés.

#### *Vote 1*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de créations / renouvellements des DU :

- de langue vivante ;
- de latin ;
- de grec.

#### *Vote 2*

Par 28 voix pour et 6 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de créations / renouvellements de tous les autres DU présentés en annexe au présent procès-verbal.

### **B) Diplômes d'établissement reconduits au format ex-périmètre pour un an**

#### *Vote*

Par 28 voix pour et 6 voix contre, la CFVU émet un avis favorable à la demande de reconduction pour un an au format ex-périmètre des diplômes d'établissement listés en annexe au présent procès-verbal.

### **C) Diplômes d'établissement fermés**

#### *Vote*

Par 28 voix pour et 6 abstentions, la CFVU émet un avis favorable à la fermeture des diplômes d'établissement listés en annexe au présent procès-verbal.

## **6) Droits d'inscription**

Comme indiqué dans le document annexé au présent procès-verbal, Mme Bustany présente :

- les parts des droits nationaux dédiées respectivement à l'abondement du FSDIE et au financement du SCD pour l'Université d'Aix-Marseille ;
- les frais de renouvellement de la carte à puce en cas de perte ;
- le montant du droit sport facultatif.



Concernant ce dernier droit, elle précise que l'accès au sport est gratuit si l'activité est prise en considération dans le cursus pédagogique, comme unité d'enseignement ou comme bonification. Dans le cas contraire, l'utilisateur s'acquiesce d'un droit proposé à 15 euros pour 2014/2015.

Mme Baklouti demande si les boursiers s'acquiescent de ce droit, ce que Mme Bustany lui confirme : le régime tarifaire défini ci-dessus relativement au droit sport facultatif s'applique également aux boursiers.

M. Traversari insiste sur le fait que les boursiers doivent informer explicitement les étudiants du caractère facultatif de ce droit. Il dénonce par ailleurs des pratiques recensées auprès de certains étudiants, à qui un montant de deux à trois euros a parfois été réclamé au titre d'une assurance permettant un accès au gymnase, en plus du droit sport proprement dit : il est essentiel de veiller à mettre fin à de telles pratiques.

M. Juste indique que les élus de l'UNEF voteront contre ces droits, estimant que les activités sportives doivent être accessibles de droit à tous les étudiants : la facturation d'un droit d'accès instaure une sélection sociale que l'UNEF ne saurait cautionner.

*Vote*  
Par 28 voix pour et 6 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux montants des divers droits présentés en annexe au présent procès-verbal.

### **7) Frais de Formation Continue pour les diplômes nationaux – vague 3**

Mme Bustany indique que la FDSF a procédé à une mise en conformité de ses tarifs horaires de formation continue avec les fourchettes votées pour l'ensemble de l'établissement.

Mme de Cacqueray déplore l'augmentation de 1 euro du tarif horaire des frais de formation continue pour la licence de droit : rapportée au volume horaire total, cela représente une augmentation des frais de formation continue de 450 euros pour l'ensemble de la formation. De nombreux stagiaires en reprise d'étude ne parviennent pas à obtenir de financements extérieurs, et le tarif d'inscription total est ainsi à leur entière charge : un accroissement trop substantiel du montant à l'inscription présente donc des effets dissuasifs évidents, et ce malgré les possibilités d'exonération. Mme de Cacqueray estime que ce processus est susceptible de remettre en cause l'ouverture de la licence de droit sous le régime de la formation continue : elle votera donc contre les frais de formation présentés ce jour.

Les étudiants élus de l'UNEF partagent pleinement ce point de vue.

*Vote*  
Par 22 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions, la CFVU émet un avis favorable aux frais de formation continue 2014/2015 présentés en annexe au présent procès-verbal.

### **8) Point d'étape sur les groupes de travail (GT) bonification**

Dans la perspective de la prochaine rédaction d'une charte AMU des bonifications, une réflexion collective a été menée en vue d'une harmonisation des différents types de bonifications proposés au sein de l'établissement (culture, sport, engagement étudiant, approfondissement des connaissances).

Le VP Formation rappelle brièvement la méthodologie adoptée dans le cadre de ces échanges : un groupe de travail (GT) a été ouvert par type de bonus, soit quatre GT. Chaque GT a orienté sa réflexion sur la base d'une lettre de mission commune ; les coordonnateurs de chaque GT ont ensuite partagé leurs conclusions respectives afin de consolider les éléments d'harmonisation recherchés dans les modalités de prise en compte des différentes bonifications.

L'enjeu majeur de cette réflexion a donc consisté à équilibrer les divers modes d'évaluation afin d'éviter que des bonus supposés plus faciles et plus avantageux ne soient massivement choisis par les étudiants. A cette fin, il est proposé que chaque bonification soit évaluée sur une échelle ne comportant pas plus de deux ou trois gradations (voir annexe).

M. Collomp estime que cette méthode pose problème, notamment pour le bonus approfondissement des connaissances. Il rappelle que cette bonification, qui consiste à suivre des UE en plus des enseignements obligatoires du cursus d'études, peut donner lieu à des degrés d'investissement très hétérogènes d'un étudiant à l'autre ; aussi, organiser la prise en compte de cet investissement sur deux gradations seulement ne permet pas de refléter fidèlement la réalité des efforts qui auront pu être déployés par le candidat. M. Collomp note que la proposition d'échelle de gradation comporte une première tranche pour les notes comprises entre 10/20 et 12.5/20, et une deuxième tranche pour les notes comprises entre 12.5/20 et 20/20 : il lui semble aberrant que l'obtention d'une note de 19/20 donne lieu au même niveau de bonification que l'obtention d'une note de 12.5/20 ; c'est pourquoi il préconise que la bonification soit strictement proportionnée à la note obtenue.

Mme Mailloux observe que l'instauration de cette méthode de prise en compte pour un seul des quatre bonus réintroduirait des éléments d'hétérogénéité alors même que le but de la réflexion était d'harmoniser les pratiques.

M. Weindel précise que les propositions soumises au vote de ce jour ont été élaborées sur la base d'un recensement et d'une analyse de l'existant ; or, il s'avère que les étudiants qui choisissent actuellement la bonification approfondissement des connaissances obtiennent rarement des notes de niveau élevé, alors que ceux qui choisissent la bonification sport obtiennent fréquemment des notes entre 15/20 et 20/20 : proportionner la



bonification à la note obtenue pour toutes les bonifications aurait donc pour effet de maintenir les disparités existantes. C'est pourquoi les conclusions des divers GT ont convergé vers une limitation des niveaux de gradation, propre à réduire des écarts trop importants dans la prise en compte des bonus, et ainsi éviter que les usagers s'orientent vers les bonus les plus faciles. M. Weindel attire d'ailleurs l'attention de l'auditoire sur le fait que les deux niveaux de gradation prévus dans le cadre du bonus approfondissement des connaissances n'ont pas pour objectif de sanctionner une évaluation qualitative des performances de l'étudiant, mais seulement de récompenser une démarche et un degré d'investissement : la tranche de bonification la plus basse est ainsi réservée aux étudiants qui se seront contentés d'assister au cours, tandis que la tranche supérieure est prévue pour les usagers qui auront participé à des travaux plus approfondis.

M. Collomp entend bien ces arguments, mais maintient que ce système de notation comporte de possibles effets néfastes : faciliter ainsi l'obtention de la bonification maximale dans le cadre du bonus approfondissement des connaissances risque d'entraîner une inflation non maîtrisée des effectifs dans certaines UE qui seront identifiées comme avantageuses.

La question de la nature des enseignements éligibles au bonus approfondissement des connaissances est ensuite évoquée. Mme Mailloux précise qu'il ne s'agit en aucun d'une liste d'UE totalement ouverte : le choix de l'étudiant devra en effet être validé par le directeur du parcours d'études, cette procédure permettant de prévenir une éventuelle dispersion. Mme Americi regrette que les UE de langues vivantes soient exclues de ce champ.

Le périmètre des partenaires ainsi que des activités éligibles dans le cadre du bonus engagement étudiant est discuté. Mme Mouret note que cette bonification est ouverte pour des activités réalisées dans le seul cadre d'associations étudiantes d'AMU : elle observe cependant que certains types d'engagements associatifs effectués dans des cadres extérieurs à AMU mériteraient d'être valorisés dans le cursus, et notamment les activités de soutien scolaire. M. Agresti indique que cette pratique a déjà cours dans certaines composantes, qui répertorient ce type de bonification sous l'intitulé d'engagement citoyen, permettant ainsi la valorisation d'activités civiques ne présentant pas forcément de lien direct avec les instances académiques de l'université. Le GT s'est montré réticent quant à la reconnaissance de ce type d'activité, principalement en raison de l'absence de critères objectifs permettant d'évaluer le degré réel d'investissement de l'étudiant au sein de structures totalement étrangères à l'établissement : le choix a donc été opéré de limiter le champ de la bonification à l'engagement associatif étudiant.

Soutenant la position de Mme Mouret, M. Lafont estime également opportun de valoriser des activités comme le soutien scolaire, quel que soit le cadre d'exercice : à cette fin, la réflexion devrait être approfondie afin de préciser la définition de l'engagement citoyen, qui a selon M. Lafont toute sa place dans la liste des bonifications ouvertes aux étudiants. Quant à l'indispensable équité qui doit être respectée dans l'évaluation du niveau d'investissement des divers candidats, M. Lafont indique que l'expérimentation d'une commission *ad hoc* s'était montrée concluante au sein de l'UFR de Sciences, cette configuration ayant garanti collégialité et objectivité dans les décisions d'attribution des bonus.

Notant que le bonus engagement étudiant est ouvert pour les activités réalisées dans le cadre de l'AFEV, Mme Baklouti souhaiterait que cette possibilité soit élargie à toute participation aux cordées de la réussite.

Les conditions d'attribution du bonus culture sont développées. Mme Mailloux indique que ce bonus pourra être pris en considération dans le cadre d'éventuels partenariats avec des acteurs extérieurs à AMU, ceux-ci étant identifiés par une instance de labellisation qui sera constituée à cet effet. Un guide sera rédigé à l'intention de ces partenaires, document qui définira les principes directeurs d'attribution de la bonification.

Mme Baklouti demande si des activités menées dans le cadre d'un conservatoire de musique pourront être bonifiées. Le VP Formation précise qu'un statut d'artiste de haut niveau est actuellement en cours d'élaboration, statut qui ouvrira droit à un régime spécial d'études (RSE) : l'inscription dans un conservatoire fera partie des situations rattachées à ce statut ; il s'agira donc de définir de quelle manière le droit au RSE pourra ou ne pourra pas être cumulé avec les éventuelles possibilités de bonification.

M. Lafont exprime son inquiétude quant aux possibilités de soutien à la culture effectivement développées par l'établissement. Il rappelle que certaines activités culturelles précédemment organisées sur le site de Luminy vont être fermées prochainement faute de financements, et s'alarme de cette situation, craignant que la culture ne constitue pas une priorité pour la gouvernance de l'université : M. Lafont insiste donc pour que cette question soit replacée au centre des débats des diverses instances décisionnelles de l'établissement.

Le VP Formation ne partage pas ce point de vue, rappelant que de nombreuses initiatives culturelles sont régulièrement discutées dans les diverses instances et fortement soutenues (Carte Culture, projets FSDIE à caractère culturel...). Il rappelle par ailleurs que l'Université d'Aix-Marseille dispose d'un budget culture substantiel, qui finance des initiatives ponctuelles ou récurrentes de grande envergure (théâtre Antoine Vitez...). Le VP Formation insiste cependant sur le fait que ce budget dédié est par définition contraint : les ouvertures de crédits ne peuvent donc être consenties qu'au regard d'une stratégie globale, anticipée et cohérente, et non en fonction de besoins ponctuels exprimés au fil de l'eau. Le VP Formation rappelle donc que l'élaboration de cette politique culturelle est une entreprise collégiale et concerne tous les acteurs de l'établissement, *a fortiori* les élus des diverses instances : à ce titre, il encourage vivement M. Lafont à prendre part aux débats. A cet égard, Mme Mailloux regrette que M. Lafont n'ait pas participé au GT consacré au bonus culture, qui a constitué un riche espace d'échange au cours duquel l'expression de la diversité des points de vue aurait été particulièrement profitable.



Mme Baklouti observe que l'ensemble des réflexions soumises aux discussions de ce jour prend en considération l'obtention d'une note en vue de l'attribution de la bonification ; elle souhaiterait que l'assiduité soit également prise en compte.

Mme Kavoukdjian-Detot s'interroge sur l'impossibilité de bonification en M2.

Le VP Formation indique que cet arbitrage a été pris en premier lieu pour des raisons d'opportunité, l'année de M2 conduisant à l'obtention d'un diplôme terminal ouvrant sur une entrée dans le marché du travail. Compte tenu de cet enjeu majeur, il n'a pas été jugé approprié d'influer sur les moyennes au moyen d'une bonification, la crédibilité du diplôme constituant une priorité absolue au niveau M2. M. Lafont ajoute que dans le cas des M2 Recherche, qui ne sont pas supposés déboucher sur une insertion professionnelle immédiate, des classements sont effectués sur la base des moyennes des étudiants en vue d'attribuer des allocations de thèse : l'éventuelle influence d'un bonus dans ce cadre n'est donc pas souhaitable.

Le VP Formation précise enfin que la prise en compte de bonus au niveau M2 est également rendue impossible par de trop fortes contraintes organisationnelles liées à l'hétérogénéité des calendriers des différents M2.

#### **IV VIE ETUDIANTE**

##### **1) Avis de la commission FSDIE projets du 26 juin 2014**

M. Agresti expose brièvement les conclusions de la commission FSDIE projets du 26 juin 2014 (voir annexe). Il précise que les conventions Unidanse et Radiolab ont été reconduites : celles-ci feront à nouveau l'objet d'une présentation en CFVU.

*Vote*  
A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement de la commission FSDIE pour projets étudiants du 26 juin 2014.

##### **2) Bilan FSDIE social**

A titre informatif, M. Agresti présente un rapide bilan relatif à l'attribution de la part du FSDIE dédiée à l'aide sociale (voir annexe).

#### **V QUESTIONS DIVERSES**

##### **1) Motion relative à la généralisation d'une pause méridienne pour les étudiants**

Comme annoncé à l'issue de la séance du 12/06/2014, M. Juste, ainsi que l'ensemble des élus étudiants de l'UNEF, soumettent à la CFVU une motion visant la généralisation d'une pause méridienne dans les plannings de cours et d'examens (voir annexe). M. Juste demande que cette motion soit soumise au vote.

Le VP Formation rappelle qu'un point d'ordre du jour, pour être soumis au vote, doit auparavant avoir été validé par le bureau préparatoire de la CFVU et avoir été préalablement instruit. M. Juste indique que l'intention de déposer cette motion a bien été exprimée lors du bureau préparatoire à la séance de ce jour : il entend donc exercer le droit de soumettre cette motion au vote, conformément à la procédure en vigueur. Il observe en outre que l'exercice d'un mandat électif étudiant ne saurait se limiter à prendre la parole dans les diverses instances, mais doit également permettre aux élus usagers d'être à l'initiative de votes.

Le VP Formation indique que les échanges menés en bureau n'ont pas conduit à l'inscription explicite de ce point dans l'ordre du jour ; M. Paul lui-même n'a pas eu connaissance du contenu de ce texte préalablement à la présente séance : cette discussion ne peut donc pas donner lieu à vote, mais peut être évoquée en tant que question diverse. Le VP Formation exprime par ailleurs son désaccord quant à un fonctionnement institutionnel de la CFVU qui se fonderait sur le dépôt de motions répétitives.

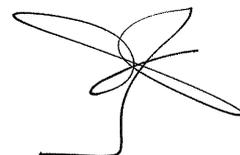
Quant au fond de cette motion, M. Lafont indique qu'il la soutient pleinement.

##### **2) Réorientation dans le cadre d'une préparation aux concours de l'enseignement**

M. Collomp demande comment doit être traité le cas d'un étudiant titulaire d'une licence d'histoire, et qui souhaite présenter le CAPES de philosophie. Le VP Formation indique que la préparation du CAPES de philosophie suppose une inscription en master MEEF : dans la mesure où la discipline d'origine de l'étudiant ne correspond pas à celle du CAPES visé, cette candidature devra être soumise à la Commission Pédagogique de l'ESPE.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 19h02.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



**LA FONDATION  
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ**

***CFVU***

***du 3 juillet 2014***

# La naissance d'une Fondation unique

**La Fondation d'Aix-Marseille Université est née de la réunion de deux fondations universitaires :**

- ✓ **La Fondation Santé Sport et Développement Durable**, créée en décembre 2008 par l'Université de la Méditerranée
- ✓ **La Fondation Savoirs, Métiers et territoires**, lancée en juin 2010 par l'Université Paul Cézanne

# La Fondation Santé, Sport et Développement Durable

# Ses partenaires

- Les membres fondateurs

STS Group : fondateur de 2009 à 2012 (750 K€)

La Banque Populaire Provençale et Corse : fondateur depuis 2012 (150 K €)

- Les donateurs

Laboratoire Baxter (300 K€)

La Ville de Marseille (291 K€)

Laboratoires Roche (500K€)

Bec Construction - Groupe Fayat (100 K€)

Oxylane (100 K€)

Laboratoire Novartis

...



# Quelques actions

## ★ Les collectes de fonds :

- Soirée de lancement de la FSSDD le 8 octobre 2009
- Participation de la fondation SSDD à l'organisation des 80 ans de la Faculté de Médecine : 25 000 euros récoltés
- Organisation d'un dîner partenaires



## ★ Les chaires :

➤ Chaire Thérapeutiques guidées par l'image :  
Projet pluridisciplinaire ayant pour objet une nouvelle approche de destruction des tumeurs du rein totalement non-invasive

➤ Chaire Santé, Travail et Innovations, SATI :

Journée d'étude et de formation : « *Travail et santé au travail chez les personnels soignants ; quels savoirs pour quel management des RH ?* » co-organisée avec le LEST, le SUFA et l'ANFH



➤ Chaire Économie Publique et Développement Durable

Soutien apporté à différents projets :

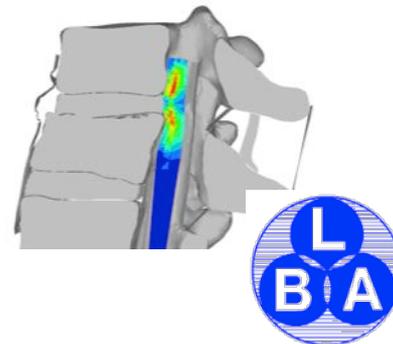
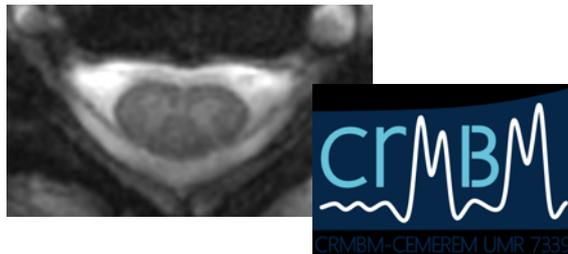
-En 2010 : Eau et Méditerranée, mené par Hubert Stahn.

-En 2013 : Gouvernance dans le sport et lutte contre le dopage, mené par Bruno Decreuse.

-En 2011 et 2013 : Engagement monétaire et non monétaire, mené par Stéphane Luchini

➤ Chaire Neurotraumatismes

Projet SCIMA : Etude multiphysique des traumatismes de la moelle épinière par combinaison de l'imagerie par résonance magnétique et de la biomécanique



➤ Chaire Vieillesse et Santé

Objectif : Favoriser les approches translationnelles et les recherches collaboratives entre disciplines différentes sur la Maladie d'Alzheimer (*dans les domaines des sciences médicales et des sciences humaines et sociales*)

- Financement de Bourses de Recherche sur la Maladie d'Alzheimer
- Création d'un Espace de Réflexion sur les Thérapeutiques non Médicamenteuses dans la Maladie d'Alzheimer (en collaboration avec le CGD de Montolivet)
- Réflexions sur l'évaluation de la dépendance : Colloque International en décembre 2011 consacré à l'évaluation multidimensionnelle de la perte d'autonomie des personnes âgées.



# La Fondation Savoirs, Métiers et Territoires

# Les partenaires de la FSMT

## ◇ LES MEMBRES FONDATEURS

- ▶ La Caisse des Dépôts et Consignations (275 K€)
- ▶ La Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (420 K €)

## ◇ Les MEMBRES DONATEURS

- ▶ Le Crédit Agricole Alpes-Provence (150 K€)
- ▶ Les Anciens de l'Université

# Les réalisations de la Fondation SMT

## AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

### Chaire « Banque & Développement »

- DU « Responsable d'Unité Commerciale et Territoriale » à destination des personnels de la Caisse.
- Serious game : simulations destinées à faire découvrir à nos étudiants le monde de la banque
- Ateliers de recherche
- Séminaires

#### PARTENARIAT

### La Caisse d'Épargne ouvre un compte à l'université

La banque régionale et l'université Cézanne sont désormais "partenaires".

Depuis la fin de semaine dernière, la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse fait partie des membres de la Fondation universitaire "Savoirs, métiers et territoires". Cet engagement aux côtés de l'université Paul-Cézanne à hauteur de 54000€ sur trois ans, se traduira essentiellement (42000€) par la création d'une chaire "Banque et développement".

Pour l'université, il s'agit de créer "un véritable laboratoire de réflexion centré sur les problématiques de nature démographique, économique, organisationnelle ou d'évolution des métiers". Une chaire pour une "réflexion stratégique sur la banque de demain", a précisé Marc Pena, le président d'U3, qui s'organisera autour de deux axes de recherche: "Populations, banque et développement", et "Entreprises, banque et développement".

Les jeunes chercheurs de l'université pourront ainsi conduire des études prospectives en matière démographique et économique, se pencher par exemple sur les enjeux concrets liés au financement de l'assurance vieillesse, ou sur ceux d'un rôle de la banque dans la création ou du développement des TPE ou PME.

**Outils pédagogiques**  
De ce partenariat, l'université tirera également le financement d'outils pédagogiques adaptés aux besoins des étudiants, le développement de formations professionnalisantes en lien avec les besoins du territoire, une aide à l'insertion professionnelle des étudiants (12000€).

Et qu'y trouve la Caisse d'Épargne? Les forces vives et les compétences universitaires en matière de formation et de recherche. "Nous sommes un établissement bancaire leader



Alain Lacroix, président du directoire de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse.

*dont l'histoire est intimement liée à ce territoire avec qui nous avons une communauté de destin, a exposé Alain Lacroix, président du directoire de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse. Notre mission au quotidien est de prendre en compte les soucis et les attentes de nos concitoyens. Et nous avons pour cela besoin de comprendre comment le monde dans lequel nous vivons se transforme. Mais nous sommes des acteurs de l'instantané... Ce partenariat avec le monde universitaire nous offre cette profondeur".*

Et une occasion, via U3, de mettre un pied dans la grande université unique Aix-Marseille qui naîtra de la fusion entre les trois établissements actuels. Pour officiellement devenir, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'un des tout premiers campus de France... Et à la lumière de la loi sur l'autonomie des universités, ce n'est sans doute pas à la banque leader sur la région qu'on apprendra qu'un tel investissement, pas vraiment risqué ni toxique, peut rapporter gros à court terme.

B.R.

## AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE

### \* Chaire « Banque, Mutualisme et Relations Interpersonnelles »

- formations courtes non diplômantes
- recherche appliquée
- organisation de colloques : « Responsabilité sociale et valeurs mutualistes : quelles spécificités de la banque coopérative ? »
- soutien financier à des colloques et conférences en rapport avec la thématique de la chaire
- prix de thèse attribué à l'étudiant ayant rédigé une thèse remarquable en lien avec les systèmes bancaires, financiers ou l'économie solidaire.

### \* Actions en faveur des Anciens étudiants et fonctionnement de la Fondation SMT :

- création d'un site internet ouvert aux dons
- création d'un annuaire des Anciens
- mise en place d'actions destinée à fédérer le réseau des Anciens (témoignages, stages ...)

# AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## \* Chaire « Innovation et Brevets » (195K€)

- Création d'un DESU « Innovation, Recherche & Brevets »
- **Prix et publication de thèses** : Prix de thèse attribué à l'étudiant ayant rédigé une thèse remarquable en lien avec l'innovation et la propriété intellectuelle.
- **Workshop** qui a réuni des enseignants de haut niveau dans le domaine de la propriété intellectuelle.



## \* Hors chaire (180 K€)

- Rencontre étudiants et professionnels  
« Mieux connaître les professions juridiques et judiciaires »
- Remises de prix
- Soutien au financement :
  - DU « Devenir entrepreneur »
  - 36 Heures chrono
  - Intégration des étudiants en situation d'handicap



*Les 2 fondations se sont  
réunies pour devenir :*

*La Fondation d'Aix-  
Marseille Université...*

## SON CHAMP D'APPLICATION : TOUS LES SECTEURS DISCIPLINAIRES D'AMU

- ◇ Art, lettres, langues et sciences humaines
- ◇ Droit et science politique
- ◇ Economie et gestion
- ◇ Santé
- ◇ Sciences et technologies
- ◇ IUT et ESPE

## SES OBJECTIFS

- ✓ Le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence
- ✓ Le soutien et l'accompagnement de l'étudiant
- ✓ Le renforcement des liens avec le monde économique
- ✓ L'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationale d'AMU et de ses liens avec l'espace euro-méditerranéen
- ✓ Le soutien de la politique culturelle d'AMU

## SES ACTIONS

- Le Financement de post-doctorats
- Le soutien aux chaires
- Le Financement d'actions ne pouvant être financées en raison de leur ampleur, du public visé ou du manque de moyens
- Le renforcement du réseau des « Anciens » de l'Université
- ...

## SES MODALITES

### Deux possibilités :

#### 1 - Le don collaboratif

Le donateur souhaite collaborer avec l'université dans l'objectif d'un enrichissement mutuel, nous travaillons ensemble pour proposer un projet au Comité scientifique de la Fondation qui juge de sa qualité.

#### 2 - Le don libre

La Fondation lance un appel d'offre, le bureau du comité scientifique confie l'expertise des dossiers reçus à des rapporteurs ad hoc, les rapports sont ensuite soumis au comité scientifique pour classement et transmis au Conseil de gestion pour sélection.

## SES MODALITES

La Fondation Aix-Marseille Université a lancé son premier appel d'offres, destiné à soutenir financièrement des projets innovants, interdisciplinaires sur l'ensemble des secteurs d'Aix-Marseille Université.

**Les subventions de la fondation concernent :**

- Le financement de bourses post-doctorales et de bourses doctorales. Les bourses doctorales ne pourront être accordées que pour permettre la fin de travaux de thèse, après la fin de la 3ème année de doctorat et pour une durée maximale de 12 mois.
- Le cofinancement de bourses d'accueil d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs.
- Le cofinancement d'aide à la mobilité.
- Outils de diffusion du savoir et valorisation recherche.

**Renseignements sur le site de la fondation : <http://fondation.univ-amu.fr>**

**Contact : [mailys.silvy@univ-amu.fr](mailto:mailys.silvy@univ-amu.fr) / 06.47.84.45.48**

## SON EQUIPE

### ◇ LA GOUVERNANCE

- Le Président : Yvon BERLAND, Président d' AMU
- La Vice-présidente : Marie MASCLET de BARBARIN
- Le secrétaire général, pdt du Conseil scientifique : Jean-Louis MEGE

### ◇ LES GESTIONNAIRES OPÉRATIONNELS

- La responsable des opérations et des relations avec les partenaires socio- économiques, Edith RABOISSON
- La chargée de communication et du suivi administratif et financier, Mailys SILVY
  
- Recrutement en cours d'un prestataire de services qui sera chargé du fundraising

## SES FONDATEURS ET DONATEURS

### ● SES MEMBRES FONDATEURS

- ◇ La Banque Populaire Provençale et Corse
- ◇ La Caisse des Dépôts et Consignations
- ◇ La Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse

### ● SES MEMBRES DONATEURS

- ◇ Le Laboratoire Baxter
- ◇ Le Crédit Agricole Alpes Provence et sa Fondation d'Entreprise

# Composition du Conseil et organisation

<b>Membres avec voix délibérative</b>	
<b>Collège des représentants de l'établissement</b>	
Président d'Aix-Marseille Université ou son représentant	M. Yvon BERLAND
Astronome Laboratoire d'Astrophysique, représentant sciences et technologies	M. Olivier Le FEVRE
Professeur Faculté de lettres et sciences humaines et sociales	M. Jean VIVIES
Maître de conférences Faculté de droit et de science politique, Vice-Présidente Fondation AMU	Mme Marie MASCLET de BARBARIN
Professeur Faculté d'économie gestion	M. Patrick PINTUS
Président du Comité Scientifique de la Faculté de médecine	M. Jean-Louis MEGE
Professeur, représentant secteur autre (ESPE et IUT)	M. Benoît MARROT
<b>Collège des fondateurs</b>	
Directeur des Affaires Financières de l'Université et Trésorier de la Fondation	Mme Brigitte CARPENTIER
Membre du directoire Caisse d'Epargne Provence Alpes-Corse	M. Serge DERICK
Directeur Interrégional Adjoint PACA Caisse des dépôts et consignations	M. Thierry BAZIN
Directeur Général de la Banque Populaire Provençale et Corse	M. Christian DU PAYRAT
<b>Collège des personnalités qualifiées</b>	
<b>Collège des personnalités donateurs</b>	
Président des Laboratoires Baxter	M. Jo BENOIT
Département Mutualisme, Mécénat et Ecoutes Crédit Agricole Alpes-Provence	Mme Nathalie JOURNET
<b>Membres avec voix consultative</b>	
<b>Commissaire du Gouvernement</b>	
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille	M. Ali SAIB
<b>Représentants de l'Université</b>	
Agent Comptable	Mme Isabelle LECLERCQ
Directeur Général des Services de l'Université	M. Damien VERHAEGHE
<b>Invitées</b>	
Responsable des opérations et des relations avec les partenaires socio-économiques	Mme Edith RABOISSON
Chargée de communication et du suivi administratif et financier de la Fondation	Mme Maïlys SILVY

# UNE FONDATION UNIVERSITAIRE : POUR QUOI FAIRE ?

## FINANCER VOS PROJETS :

Deux possibilités :

- Répondre aux appels à projets initiés par la Fondation
- Soumettre vos projets au Conseil de gestion de la Fondation

Les critères :

- La qualité du projet
- L'adéquation avec les objectifs de la Fondation
- L'absence de financement alternatif

# UNE FONDATION UNIVERSITAIRE : POUR QUOI FAIRE ?

## RECEUIILLIR LES DONS DE VOS PARTENAIRES :

**Les avantages fiscaux attachés aux dons effectués au bénéfice d'une fondation :**

### **Pour les entreprises :**

- ✓ Réduction d'impôt de 60% du montant des versements dans la limite de 0,5% du CA annuel

### **Pour les particuliers :**

- ✓ Réduction d'IR de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable
- ✓ Réduction d'ISF de 75% dans la limite de 50 000 euros

## COMMENT CONTACTER LA FONDATION ?

Pour les donateurs et les porteurs de projets :

[edith.raboisson@univ-amu.fr](mailto:edith.raboisson@univ-amu.fr)

Pour le suivi des projets et les actions de communication :

[mailys.silvy@univ-amu.fr](mailto:mailys.silvy@univ-amu.fr)

Pour une présentation de la fondation :

<http://fondation.univ-amu.fr>



## Lancement de la Fondation Aix-Marseille Université

Le jeu. 13 mar 2014

La fondation d'Aix-Marseille Université a été lancée officiellement le jeudi 13 mars dernier en présence des représentants de tous ses partenaires : la Caisse d'Épargne Provence Alpes-Corse, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire Provençale et Corse, le Laboratoire Baxter et le Crédit Agricole Alpes-Provence.

Évènement



### MESSAGE DU PRÉSIDENT



" La fondation AMU a des objectifs ambitieux : faire rayonner l'université dans toutes ses thématiques à l'échelle internationale. Il s'agit de mutualiser, le soutien, l'encadrement administratif, et de générer une réelle synergie au bénéfice de la recherche d'excellence mais aussi de favoriser l'insertion professionnelle. "

Yvon Berland - Président de la Fondation AMU

### APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres de la fondation AMU sera très bientôt lancé. Infos sur ce site prochainement.

### DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

[Statuts de la fondation AMU](#)

[Composition du Conseil de Gestion](#)

### CONTACTS

#### Edith RABOISSON

Responsable des opérations et des relations avec les partenaires socio-économiques  
Tél : +33(0)4 42 17 28 15

#### Mailys SILVY

Chargée de la communication, du suivi administratif et financier  
Tél : +33(0)4 91 32 44 60

## COMMENT FAIRE UN DON ?

### 1 – S'identifier et déterminer le montant du don

The screenshot shows a web browser window displaying the donation page of the Aix-Marseille University Foundation. The page header includes the university logo and navigation links for 'Authentification' and 'Accueil'. The main content area is titled 'Fondation Aix-Marseille Université - site de la fondation' and 'Faire un don'. It contains a form with the following fields: 'Nom' (Masclét), 'Prénom' (Marie), 'Courriel' (marie.masclét@univ-amu.fr), 'Montant' (10), and 'Capcha' (Frs9Mf). A 'Valider' button is located at the bottom right of the form. The footer of the page displays 'Non Authentifié !!! extranet (85.171.127.218)' and 'Assistance technique'.

Aix-Marseille  
université

Authentification | Accueil

Fondation Aix-Marseille Université - site de la fondation  
Faire un don

Nom Masclét

Prénom Marie

Courriel marie.masclét@univ-amu.fr

Montant 10

Capcha Frs9Mf

Valider

Non Authentifié !!! extranet (85.171.127.218) Assistance technique

## COMMENT FAIRE UN DON ?

### 2 – Effectuer le paiement

**Paiement de  
10.00 EUR**

UNIV-PROVENCE.FR

Numéro de carte

Date de fin de validité (MM/AA)

Cryptogramme visuel :  
3 derniers chiffres au dos de la carte (?)

<< ANNULER      VALIDER >>



Montant indicatif de votre achat en devises. Dernière mise à jour des taux le 18/06/2014

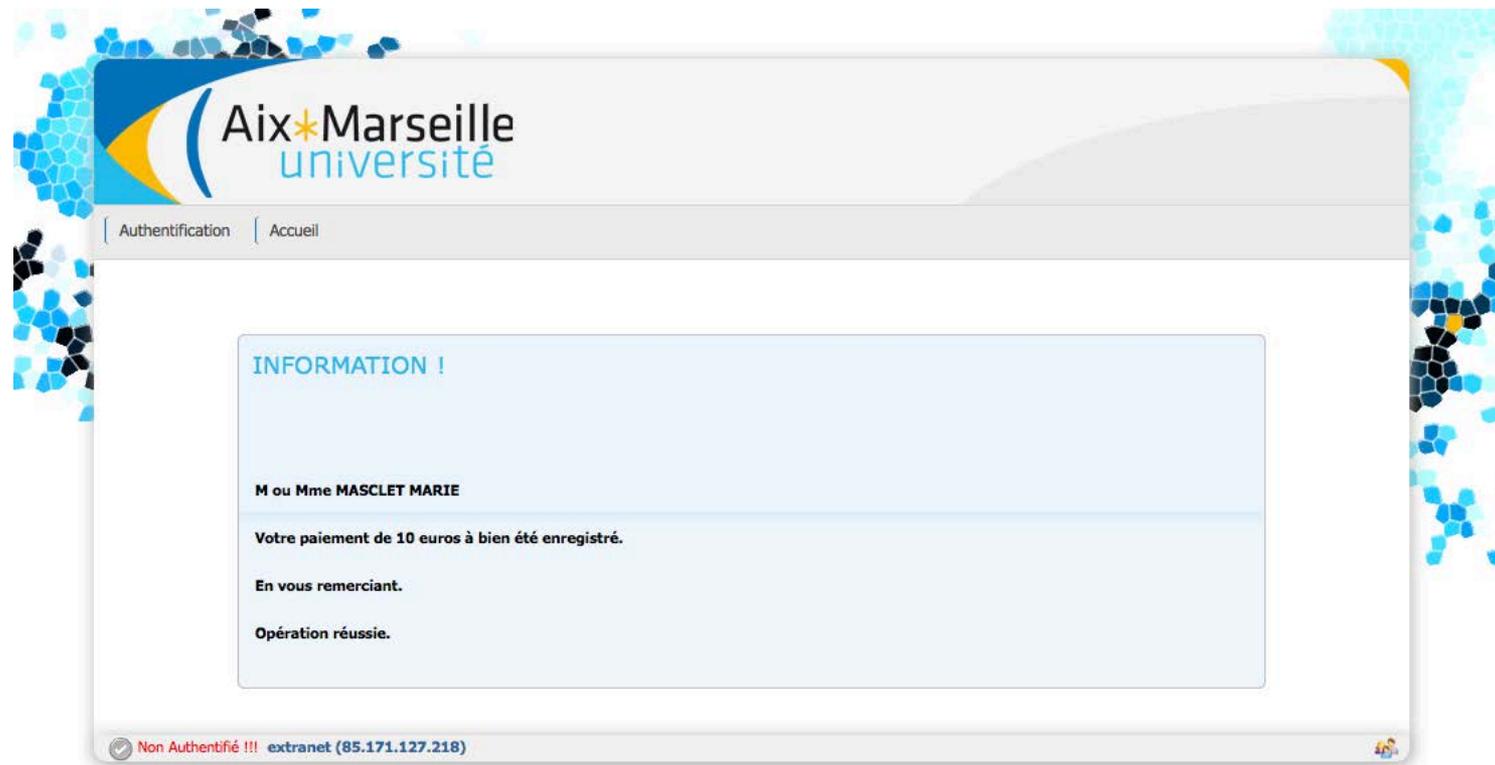
10.00 EUR 12.18 CHF 13.55 USD 1384 JPY 84.40 CNY 7.99 GBP 14.72 CAD

•

*Paybox Services®  
Infos Sécurité SSL*

## COMMENT FAIRE UN DON ?

### 3 – Le paiement est confirmé



The screenshot displays the Aix-Marseille University website interface. At the top left, the university logo is visible. Below it, there are navigation links for 'Authentification' and 'Accueil'. The main content area features a light blue box with the heading 'INFORMATION !'. Inside this box, the text reads: 'M ou Mme MASCLET MARIE', 'Votre paiement de 10 euros à bien été enregistré.', 'En vous remerciant.', and 'Opération réussie.'. At the bottom of the page, there is a status bar with a red checkmark icon, the text 'Non Authentifié !!!', and the phone number 'extranet (85.171.127.218)'. A small user profile icon is located in the bottom right corner of the page.

*Merci de votre attention...*



## **Certificat Informatique et Internet – niveau 1 (C2i)**

### Proposition de cadrage

Ce texte rassemble les propositions du groupe de travail C2i niveau 1 qui s'est réuni lors de 5 séances (09/01, 20/02, 17/04, 15/05, 30/05). Après une présentation rapide du C2i (section 1), il décrit la démarche générale préconisée dans le cadre de la formation initiale (section 2), puis aborde les questions en lien avec la mise en place et le suivi du dispositif (sections 3, 4). La section 5 traite des cas particuliers que sont la formation continue et les conventions de partenariat avec d'autres établissements. La section 6 décrit le fonctionnement des jurys. Un agenda de mise en place est proposé dans la dernière section.

### **1. Présentation du C2i**

Le C2i niveau 1<sup>1</sup> est une certification nationale attestant de compétences dans l'utilisation de l'outil informatique et de l'Internet. Il est structuré en 5 domaines de compétences :

- domaine D1 : travailler dans un environnement numérique évolutif,
- domaine D2 : être responsable à l'heure du numérique,
- domaine D3 : produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques,
- domaine D4 : organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique,
- domaine D5 : travailler en réseau, communiquer et collaborer.

L'obtention du C2i, nécessite, pour chaque domaine, de valider à la fois la partie relative aux connaissances et celle relative aux compétences du domaine. Cette validation est fondée sur :

- un QCM pour la validation des connaissances ;
- l'élaboration par l'étudiant d'un « dossier numérique de compétences » (DNC) pour la validation des compétences.

Les domaines validés sont capitalisables. Il n'y a pas de compensation entre les domaines.

---

<sup>1</sup> Mis en place en 2002, il est décrit dans le Bulletin Officiel du 14 juillet 2011.

## 2. Démarche générale

L'objectif du dispositif à mettre en place dans AMU doit être de permettre à chaque étudiant de premier cycle (DUT ou licence) qui le souhaite de se préparer à cette certification et de pouvoir la valider ; les compétences attestées par le C2i sont en effet de plus en plus demandées par les responsables de formation de second cycle de l'enseignement supérieur et par les futurs recruteurs. Les cursus<sup>2</sup> concernés devront intégrer cette possibilité en s'assurant que la préparation à la certification intervient dans les deux premières années d'études supérieures.

Le dispositif C2i AMU proposé repose sur une construction en deux volets complémentaires :

- le premier volet consiste à valider par équivalence tout ou partie des compétences du C2i au travers de différents enseignements explicitement repérés dans le cursus DUT/ licence de l'étudiant ;
- dans la mesure où les enseignements du cursus ne couvrent pas l'intégralité des compétences C2i, un second volet en propose l'acquisition à partir de ressources disponibles à distance et d'un accompagnement dédié.

Le processus de validation de compétences par équivalence repose sur la construction, pour chaque licence/DUT, d'un tableau de correspondances identifiant les compétences du cursus valorisables dans le cadre du C2i. Compte tenu de la diversité des cursus, il est à prévoir un tableau de correspondances pour chaque cursus (voir annexe 2).

Ce dispositif permet :

- d'harmoniser l'accès au C2i sur l'ensemble des cursus de DUT et de licence d'AMU sur la base d'un cadre commun à toutes les composantes ;
- de prendre en compte les spécificités de chaque cursus à partir du tableau de correspondances ;
- d'être en phase avec le cadre national des formations<sup>3</sup> (volet 1 du dispositif) qui recommande un recours plus important au numérique dans les enseignements disciplinaires ;
- d'intégrer du "distanciel" (volet 2 du dispositif) afin de promouvoir les pratiques de plus en plus répandues de travail à distance ; cette disposition est encouragée dans les textes ministériels qui préconisent un emploi grandissant de l'enseignement à distance.

## 3. Mise en place

### a. Coordonnateur C2i AMU et correspondants C2i de composante

Le dispositif requiert une coordination importante entre les différents acteurs. A cet effet, il importe de désigner au commencement du processus un coordonnateur C2i AMU ainsi que des correspondants de composante (voir annexe 1 : rôles respectifs du coordonnateur C2i AMU et des correspondants),

---

<sup>2</sup> Un cursus est une année de diplôme.

<sup>3</sup> En date du 22 janvier 2014

lesquels seront en contact permanent avec les responsables de cursus sur toutes les questions en lien avec la certification C2i.

### **b. Identification des compétences**

- Elaboration d'un tableau de correspondances par DUT/licence

Pour chaque cursus, le coordonnateur C2i AMU rencontrera le correspondant C2i de composante à laquelle le cursus est rattaché, accompagné par un représentant dudit cursus pour une construction concertée d'un tableau de correspondances (voir annexe 2). Le processus consistera à repérer dans le cursus, les compétences potentiellement valorisables dans le cadre du C2i ; dans certains cas, les maquettes proposeront des UE partiellement ou totalement dédiées à la préparation du C2i ; le travail d'identification n'en sera que facilité.

On veillera notamment à ce que le tableau de correspondances identifie des compétences délivrées dans les deux premières années de premier cycle.

Ce travail permettra de retenir un premier ensemble de domaines validables par équivalence dans la perspective de l'obtention du C2i.

- Mise à disposition d'un enseignement à distance (EAD) pour les compétences non validées par équivalence

Les compétences non validées par équivalence à partir du tableau de correspondances devront être acquises à partir d'un enseignement délivré à distance. Le coordonnateur C2i AMU devra élaborer en collaboration avec chaque correspondant C2i les modalités qui permettront aux étudiants d'accéder facilement aux ressources à distance et de bénéficier de l'accompagnement associé.

Le coordonnateur C2i AMU tiendra à disposition des composantes un ensemble de modules EAD correspondant à chacun des domaines du C2i. Ces modules seront disponibles sur AMeTICE et récupérables par chaque correspondant C2i. Les modules D1, D3, D5 intégreront des ressources de formation et des exercices. Le module D2 intégrera cours, exercices et évaluation. Le module D4 étant la plupart du temps proposé par le SCD, le correspondant pourra soit récupérer le module D4, soit faire réaliser la formation et l'évaluation par le SCD (si le SCD le propose sur le site).

## **4. Modalités de fonctionnement et de suivi**

Une fois installé, le dispositif aura vocation à se généraliser et à fonctionner selon les procédures exposées ci-après. Ces procédures seront appelées à évoluer en fonction des bilans qui seront dressés en chaque fin d'année.

### **a. Evaluation des connaissances et des compétences**

L'évaluation des connaissances repose sur le passage d'un QCM composé de 12 questions par domaine (soit 60 questions), et d'une durée de 45 minutes. Un domaine est validé lorsque le score obtenu au domaine est supérieur ou égal à

50%. Ce QCM se passe sur une plateforme mise à disposition par AMU. Ce passage devra être organisé par les composantes en collaboration avec le coordonnateur C2i AMU. A la demande des correspondants C2i, des tests d'entraînement (dits « de positionnement ») pourront être mis en place par le coordonnateur C2i AMU.

L'évaluation des compétences est basée sur l'élaboration par l'étudiant du dossier numérique de compétences constitué par les différentes productions de l'étudiant et/ou dans certains cas par une épreuve pratique. Elle devra être organisée par les composantes.

### **b. Procédure de remontée des notes**

Les résultats du C2i sont composés des notes du QCM et des évaluations des compétences. Les notes des QCM seront collectées par le coordonnateur C2i AMU. Les évaluations de compétences seront collectées au sein des composantes par les correspondants C2i. Pour les compétences non évaluées dans la composante, le correspondant C2i devra se charger de collecter les résultats des différents domaines (par exemple dans le cadre du domaine D4 réalisé par le SCD ou dans le domaine D2 quand il est fait entièrement à distance).

L'ensemble des résultats sera remonté, par le correspondant C2i au coordonnateur C2i AMU qui en fera la synthèse afin de préparer les jurys.

Après chaque jury, les résultats du C2i seront saisis par le coordonnateur C2i AMU dans Apogée afin que la DEVE puisse éditer les certificats dans un délai de 6 mois après la tenue du jury.

### **c. Cas des étudiants « entrants » et des « redoublants C2i »**

Lorsque l'étudiant est « entrant » dans AMU (première inscription dans AMU au-delà du L1) ou lorsque qu'il n'a pas validé tout ou partie du C2i, AMU propose un dispositif de formation à distance et de certification C2i. La formation est assurée par un module entièrement à distance intégrant la certification C2i. Ce module se déroule sur une année universitaire et comprend :

- un contenu de cours/TD défini par le coordonnateur C2i AMU
- un encadrement par tuteurs
- une évaluation des connaissances (QCM en fin d'année)
- Une évaluation des compétences (devoirs à rendre ou dossier numérique de compétences) et une épreuve terminale passée lors du QCM.

## **5. Cas relevant de la formation continue ou de convention de partenariat**

Pour les usagers relevant de la formation continue, le dispositif à distance précédent leur est proposé. Ce dispositif est complété par plusieurs regroupements en présentiel durant l'année et par un accès direct à la certification par validation des compétences au travers d'un dossier numérique de compétences et passage d'un QCM.

Pour les usagers rattachés à un établissement en convention avec AMU, un tableau de correspondance est établi avec le ou les correspondants C2i des établissements concernés. Une fois ce tableau établi (après discussion avec le coordonnateur C2i AMU), l'établissement conventionné a à sa charge la formation et l'évaluation du C2i.

Dans les deux cas, les résultats seront validés par le jury C2i AMU.

## **6. Jurys et bilan annuel**

Les jurys C2i se réuniront trois fois dans l'année : une session à chaque fin de semestre et une session spéciale organisée à chaque rentrée universitaire afin de certifier les étudiants en décalage d'agenda. Les séances de jurys seront l'occasion de produire des éléments statistiques portant sur le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants défaillants et sur le taux de réussite à la certification.

Un bilan annuel permettra de mettre en évidence les difficultés rencontrées et d'envisager d'éventuels amendements dans l'organisation et le fonctionnement général du dispositif. Ce bilan sera réalisé par le coordonnateur C2i AMU.

## **7. Agenda**

L'agenda proposé est le suivant :

- rentrée 2014/15 : les composantes qui le souhaitent peuvent, dès la rentrée prochaine, intégrer ce nouveau dispositif C2i dans leur cursus de DUT et/ou de licence ; les modifications éventuelles de maquette devront être validées au plus tard à la commission Formation de septembre ;
- rentrée 2015/16 : l'ensemble des composantes d'AMU devront basculer dans ce nouveau dispositif à partir de la rentrée 2015 et au plus tard à la rentrée 2016.

## **Annexes**

### **Annexe 1 : rôles respectifs du coordonnateur C2i AMU et des correspondants de composante**

#### **Le coordonnateur C2i AMU devra :**

- établir, avec les correspondants C2i, les tableaux de correspondances
- mettre à disposition de la communauté C2i AMU des ressources de formation et d'évaluation
- mettre en place des QCM de positionnement et de certification à la demande des correspondants C2i de composantes
- collecter les résultats C2i des différents correspondants C2i
- préparer les jurys
- réaliser la saisie des résultats C2i dans Apogée
- faire le bilan annuel AMU du C2i
- mettre à jour le site web du C2i
- créer et maintenir une liste de diffusion des correspondants C2i
- mettre à jour en collaboration avec la cellule apogée les structures des enseignements et modalités de contrôle des connaissances du C2i dans Apogée.

#### **Le correspondant C2i de composante devra :**

- établir et valider le tableau de correspondances (à faire une fois par habilitation des diplômés)
- veiller à l'organisation du contrôle des connaissances :
  - pour le QCM : réservation des salles, organisation de l'épreuve, organisation de la surveillance des examens, demande de création d'un examen au coordonnateur C2i AMU.
  - pour la partie pratique : si besoin organisation des épreuves pratiques pour tout ou partie du C2i.
- collecter les résultats des évaluations des compétences au travers du dispositif mis en place et les transmettre au coordonnateur C2i AMU.
- se mettre en relation avec le SCD pour la formation et l'évaluation du domaine D4, dans le cas où le SCD prend en charge ce domaine.
- informer ses étudiants des modalités d'accès aux ressources de formation et d'évaluation du C2i.

## Annexe 2 : tableau de correspondances

<b>Tableau de correspondances référentiel C2i niveau 1</b>			<b>DUT/LICENCE XXXX</b>	
			<b>Correspondant : xxx XXXX</b>	
<b>Domaine de compétences</b>		<b>Compétences</b>	<b>Formation<sup>4</sup></b>	<b>Mode d'évaluation<sup>5</sup></b>
Domaine D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif	D1.1	Organiser un espace de travail complexe		
	D1.2	Sécuriser son espace de travail local et distant.		
	D1.3	Tenir compte des enjeux de l'interopérabilité.		
	D1.4	Pérenniser ses données		
Domaine D2 : être responsable à l'heure du numérique	D2.1	Maîtriser son identité numérique, institutionnelle et professionnelle.		
	D2.2	Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.		
	D2.3	Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques.		
	D2.4	Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique.		
Domaine D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques	D3.1	Structurer et mettre en forme un document.		
	D3.2	Insérer des informations générées automatiquement.		
	D3.3	Réaliser un document composite.		
	D3.4	Exploiter des données dans des feuilles de calcul.		
	D3.5	Préparer ou adapter un document pour le diffuser.		

<sup>4</sup> Formation : incluse dans l'UE, UE spécifique, compléments à fournir, ...

<sup>5</sup> Mode d'évaluation : validation intégrée aux activités, épreuve spécifique ponctuelle, évaluation après courte formation, non évalué, validé par épreuve théorique (QCM), ...

Domaine D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique.	D4.1	Recherche de l'information avec une démarche adaptée.		
	D4.2	Evaluer les résultats d'une recherche.		
	D4.3	Récupérer et référencer une ressource numérique en ligne.		
	D4.4	Organiser une veille informationnelle.		
Domaine D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer.	D5.1	Communiquer avec un ou plusieurs interlocuteurs.		
	D5.2	Participer à l'activité en ligne d'un groupe.		
	D5.3	Elaborer une production dans un contexte collaboratif.		

Il s'agit d'indiquer, dans ce tableau, pour chaque sous-compétence (par exemple D3.1), comment l'étudiant est formé et comment il est évalué. Pour une explicitation des compétences, le coordonnateur C2i AMU fournira sur demande le document d'accompagnement C2i.

## **Certificat Informatique et Internet – niveau 1 (C2i)**

### Proposition de tarification

La tarification dépend de la situation dans laquelle se trouve l'étudiant :

- **cas 1** : étudiants en formation initiale ; la formation et la certification sont gratuites, celles-ci étant intégrées au cursus ;
- **cas 2** : étudiants " entrants " et " redoublants " C2i ; l'étudiant prend en charge une partie des coûts complets de la formation et de la certification, à hauteur de 25 euros par étudiant ;
- **cas 3** : étudiants relevant de la formation continue ; les tarifs sont proposés chaque année avec le service Formation Professionnelle et Continue (FPC) ;
- **cas 4** : étudiants rattachés à des établissements en convention C2i avec AMU ; les tarifs sont fixés dans la convention signée entre AMU et l'établissement.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT  
(DIPLOMES NATIONAUX)  
5ème vague**

CFVU du 3 juillet 2014

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 3 juillet 2014	Observations CFVU du 3 juillet 2014
ESPE	Préparation aux concours	<b>Dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement : Préparation (en présentiel ou FOAD) aux concours de l'Education Nationale pour personnes titulaires d'un Master</b> (CRPE, CAPLP, CAPES, CAPET, CAPEPS)	<p>Dans le cadre de la sécurisation des parcours des étudiants en MEEF2 qui ont échoué aux concours, la formation, en lien avec un concours de la fonction publique, prévue a priori en alternance pour les lauréats du concours, impose de prévoir un cursus adapté pour les étudiants ayant validé leur première année de formation, mais qui n'auront pas été lauréats du concours.</p> <p>« Dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement » est conçu comme un ensemble d'UE qui reposent sur les savoirs, savoir-faire et compétences acquises durant le MEEF1 et proposent ainsi une aide et un accompagnement tout en permettant aux étudiants de poursuivre une formation aux métiers de la formation sans être isolés dans une logique de simple « préparation au concours ».</p> <p>Les contenus et volumes horaires des UE sont en lien direct avec ceux des UE du MEEF 1 d'origine et adaptés aux besoins des étudiants identifiés au moment du bilan partagé. L'une davantage centrée sur les compétences appréciées aux épreuves d'admissibilité, l'autre sur celles appréciées aux épreuves d'admission, la troisième, aux enseignements filés sur les deux semestres, sur les approfondissements atteints, les prolongements construits en lien avec la réalité des épreuves des concours visés.</p> <p>(CF. tableau annexé au présent pour plus de détails).</p>		
FSS	Licences	<b>Toutes licences 1 de la FSS</b>	Les TD des UE 1 et 5 2 du L1 STAPS sortent de l'évaluation de leurs UE et deviennent des enseignements complémentaires donnant lieu à bonification dans le cadre du bonus approfondissement des connaissances.		
FSS	Master 1	<b>Sciences et techniques des activités physiques sportives</b> <i>Spécialité : Bio-ingénierie des implants et des tissus (BTI)</i>	<p><b>Changement de contenu d'UE optionnelle du S7.</b> - Remplacement de l'ECUE « Biomécanique Articulaire et Orthopédie » par l'ECUE mutualisé « Modèles et Méthodes pour l'Ergonomie » au sein de l'UE 3 du S7 « Enseignements de Spécialisation ». L'ECUE étant déjà mutualisé avec la spécialité Ingénierie et ergonomie du mouvement humain (IEMH) ce remplacement se fait avec <b>une réduction de 24H de CM.</b></p> <p><b>Changement de contenu de 2 UE optionnelles du S8</b> - Remplacement des 2 ECUE « Analyse Biomécanique des Corps en Mouvement » et « Les Matériaux pour le Vivant : de la Conception à l'Application » par les 2 ECUE mutualisés « Modèles et Méthodes d'Analyse pour l'Ingénierie du Sport » et « Modèles Numériques pour l'Analyse Numérique » au sein de l'UE 6 du S8 « Enseignements de Spécialisation ». Les ECUE étant déjà mutualisés avec la spécialité Ingénierie et ergonomie du mouvement humain (IEMH) ou la spécialité Sciences du mouvement humain (SMH) ce remplacement se fait avec <b>une réduction de 48H de CM.</b></p> <p>- Remplacement de l'ECUE « Caractérisation : des Essais à l'Imagerie Médicale » par l'ECUE mutualisé « Méthodes et Outils Quantitatifs » au sein de l'UE7 du S8 « Méthodologie de Spécialisation ». L'ECUE étant déjà mutualisé avec la spécialité Ingénierie et ergonomie du mouvement humain (IEMH) et la spécialité Sciences du mouvement humain (SMH) ce remplacement se fait avec <b>une réduction de 24H de CM.</b></p> <p><b>Au total ces modifications entraînent une réduction de 144h ETD pour la composante (le nb d'heures par étudiant restant identique)</b></p>		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 3 juillet 2014	Observations CFVU du 3 juillet 2014
FSS	Master 1	<b>Sciences et techniques des activités physiques sportives</b> <i>Spécialité : Ingénierie et ergonomie du mouvement humain (IEMH)</i>	<p><b>Fermeture de l'accès à 2 ECUE optionnels du S7.</b>  - Les ECUE « Economie du Sport et de la Santé » et « Déterminants de la Pratique des APS » ne sont plus ouverts aux étudiants de la spécialité au sein de l'UE 1 du S7 « Connaissances Générales Thématiques ».</p> <p><b>Changement de contenu d'UE optionnelle du S7.</b>  - Remplacement de l'ECUE « Contrôle Moteur, Biomécanique et Réhabilitation des Pathologies du Mouvement » par l'ECUE mutualisé « Analyse Biomécanique des Corps en Mouvement » au sein de l'UE 3 du S7 « Enseignements de Spécialisation ».  L'ECUE étant déjà mutualisé avec la spécialité Bio-ingénierie des implants et des tissus (BTI) ce remplacement se fait avec <b>une réduction de 24H de CM.</b></p> <p>- Remplacement de l'ECUE « Programmation » par l'ECUE mutualisé « Méthodes et Outils de l'Ingénierie » au sein de l'UE7 du S8 « Méthodologie de Spécialisation ».  L'ECUE étant déjà mutualisé avec la spécialité Bio-ingénierie des implants et des tissus (BTI) ce remplacement se fait avec <b>une réduction de 24H de CM.</b></p> <p><b>Au total ces modifications entraînent une réduction de 72h ETD pour la composante (le nb d'heures par étudiant restant identique).</b></p>		
IUT	LP	<b>Management des organisations</b> <i>Spécialité : Contrôle et pilotage des performances</i>  <i>Parcours Aixois</i> <i>Parcours Guadeloupe</i>	<p><b>Adaptation du contenu pédagogique de la LP de manière à garantir la réalisation des enseignements par les intervenants AMU à la fois sur le site aixois et le site guadeloupéen.</b></p> <p><b>Cf. doc en PJ</b></p> <p><b>A volumes horaires constants.</b></p>		

**DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (DIPLOMES NATIONAUX)**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015**

**Diplôme : TOUS LES LICENCES ET LES MATERS D'AMU (MODIFICATIONS DU CADRAGE DES MCC DE NIVEAU 1)**

Mentionner l'intitulé complet, conforme à l'arrêté d'habilitation : mention, spécialité, parcours, finalité (R, P, R/P)

**Composante : TOUTES COMPOSANTES** .....

Version en vigueur (préciser l'article ou le paragraphe concerné)	Modification(s) demandée(s)
<p><b>2. Dispositions spécifiques à la licence</b>            [...]           <b>2.B) Organisation et règles du contrôle des connaissances</b>            [...]           « La présence à toutes les épreuves de session 1 est obligatoire. Tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré ajourné à la seconde session, sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.C) ».           [...]</p>	<p align="center"><b>2. Dispositions spécifiques à la licence</b></p> <p>[...]  <b>2.B) Organisation et règles du contrôle des connaissances</b>            [...]           « La présence à toutes les épreuves de session 1 est obligatoire. Tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter <b>aux épreuves des UE non acquises en session 1 selon des modalités précisées par la composante</b>. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré ajourné à la seconde session, sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.C). » [...]</p>

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CEVU  
(DIPLOMES NATIONAUX)**

CEVU du 3 juillet 2014, 2ème vague

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 juin 2014	Observations du 12 juin 2014
FDSP	Licence	<b>Droit</b>	<p><b>Mise au format AMU des MCC (les 3 niveaux de MCC sont présentés aux étudiants).</b></p> <p><b>Modifications des MCC de niveaux 2 et 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reformulation des MCC de niveaux 2 et 3 dans le respect des règles de niveau 1 et de la charte des examens.</li> <li>- Définition de la notion de Contrôle Continu Intégral applicable pour la licence de Droit (3 notes dont une à un coefficient de 50% de la note finale) et de l'assiduité pour les épreuves de CCI.</li> <li>- Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures validées en CFVU de mai dernier.</li> </ul>		
FDSP	Master	<b>Droit international et européen</b> Spécialité Droit international et européen de l'environnement	<p><b>Modifications des MCC de niveaux 2 et 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des coefficients appliquées aux UE 1, 2, 3 et 4 et leurs éléments constitutifs et précision de la nature des épreuves de ces UE</li> </ul>		
FEG	Licence	<p><u>2 mentions :</u> <b>Economie et Gestion (EG) ;</b> <b>Administration Economie et Social (AES),</b> hors parcours spécifiques communs à la FDSP et la FEG</p>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout d'un article précisant les conditions de l'inscription pédagogique obligatoires aux examens pour chaque candidat,</li> <li>- Ajout des termes "élé"ments constitutifs d'UE dans la définition des devoirs surveillés hebdomadaires et définition des modalités de calcul de la moyenne des notes obtenues à ces DSH en fonction du nombre d'épreuves proposées par chaque ECUE.</li> <li>- Les modalités de validation des UE sont modifiées de manière à préciser la façon dont est prise en compte de contrôle continu, les évaluations intermédiaires, les pondérations des CM, TD et DSH dans le calcul des moyennes au sein des UE générales. Elles précisent les modalités de calcul des notes des UE exclusivement sanctionnées par les examens de TD (langue, informatique, conférence de méthode).</li> <li>- Les conditions de l'assiduité aux TD sont définies ainsi que les méthodes de calcul de résultats des Ue en cas d'absence à plus de 5 TD.</li> <li>- Reformulation des engagements des étudiants s'inscrivant dans le parcours réussite.</li> </ul> <p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures validées en CFVU de mai dernier.</p>		
FEG	Licence	<b>Gestion</b> hors parcours spécifiques communs à la FDSP et la FEG	<p><b>Modifications des MCC de niveau 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précision des durées des stages selon les parcours proposés au sein de la mention.</li> <li>- les conditions de l'inscription pédagogique obligatoires aux examens pour chaque candidat,</li> <li>- Définition des conséquences de la non réalisation d'un stage (défaillance, note nulle, épreuve de substitution selon l'appréciation du jury).</li> </ul> <p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures validées en CFVU de mai dernier.</p>		
FSS	Licence	<b>Toutes les Licences 1 de la FSS</b>	Définition des modalités de calcul et de prise en compte des TD des UE 1 et 5 de la L1 en tant qu'enseignements du bonus approfondissement des connaissances		
IUT	LP	<b>Management des organisations</b> Spécialité : Contrôle et pilotage des performances <i>Parcours Aixois</i> <i>Parcours Guadeloupe</i>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures proposées lors de cette CFVU</p> <p><b>Cf. doc en PJ</b></p>		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 juin 2014	Observations du 12 juin 2014
Médecine	Certificat de capacité	<b>Ergothérapie</b>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de la réglementation de la certification (arrêté du 12 mars 2014) notamment les règles de validation de fin de 3ème année.</li> <li>- Restructuration globale du document de présentation des MCC (intégration de nouvelles rubriques et déplacement des éléments de description d'une rubrique à l'autre) et reformulations de certaines parties du document validé en 2013-2014 et actualisations de dates pour correspondre à l'année 2014-2015.</li> </ul> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplification de la rédaction de la présentation des 10 domaines de compétences à acquérir lors de la première année, précisions sur les documents support de l'évaluation des stages.</li> <li>- Actualisation des dates (notamment périodes de stage) pour correspondre au calendrier 2014-2015.</li> <li>- Précisions quant aux règles de validation et de compensations entre UE (désignation de toutes les UE donnant lieu à compensation).</li> <li>- Reformulation des règles de progressions entre les 2 premières années et l'accès en dernière année.</li> </ul>		
Médecine	Certificat de capacité	<b>Orthophonie</b>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années validées en CFVU du 12 juin (validation de la maquette de formation).</li> </ul>		
Médecine	Certificat de capacité	<b>Orthoptie</b>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures des 1ères et 2ème années validées en CFVU du 12 juin (validation de la maquette de formation).</li> </ul>		
Médecine	PACES	<b>Première année des études de santé commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique</b>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de toutes les dates relatives à l'année universitaire concernée (remplacement des dates de 2013-2014 par celles de 2014-2015).</li> <li>- Reformulation des modalités de validation de l'UE 7 avec précision des coefficients des parties QCM et QR de l'UE.</li> <li>- Précision de la durée du délais de consultation des copies qui débute avec l'affichage des résultats (8 jours).</li> <li>- Ajout du cas des étudiants réussissant le concours de Corté dans la définition des modalités d'organisation des stages en fin de PACES.</li> <li>- corrections de quelques coquilles (fautes d'accord)</li> </ul>		
Médecine	Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)	<b>2ème année du DFGSM</b>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de toutes les dates relatives à l'année universitaire concernée (remplacement des dates de 2013-2014 par celles de 2014-2015).</li> <li>- Remplacement de toutes les références à la 2ème année de licence de santé au profit de la 2ème année du DFGSM.</li> <li>- Modification des modalités de validation de l'UE "SANTÉ-SOCIÉTÉ-HUMANITÉ" (durée et nature de l'épreuve).</li> <li>- Modification des modalités de validation de l'UE "MÉDECINE D'URGENCE (AGFSU)*" (ajout des TP).</li> <li>- Modification des modalités de validation de l'UE "LANGUE ÉTRANGÈRE" (durée et nature de l'épreuve).</li> <li>- Précision des modalités de prise en compte du bonus sport (seules les notes supérieures à 10 / en sport donnent lieu à bonification).</li> <li>- Reformulation des modalités de choix des UE libres.</li> <li>- Remplacement de la notion de quadrimestre par semestre dans les modalités de validation des UE et précision des dates des 2 sessions des semestres.</li> <li>- Reformulation des modalités de réalisation des stages.</li> <li>- corrections de quelques coquilles (fautes d'accord)</li> </ul>		
Médecine	Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)	<b>3ème année du DFGSM</b>	<p><b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de toutes les dates relatives à l'année universitaire concernée (remplacement des dates de 2013-2014 par celles de 2014-2015).</li> <li>- Remplacement de toutes les références à la 3ème année de licence de santé au profit de la 3ème année du DFGSM.</li> <li>- Modification des modalités de validation de l'UE "ÉTHIQUE ET SCIENCES HUMAINES" (durée et nature de l'épreuve).</li> <li>- Reformulation des modalités de réalisation des stages.</li> <li>- corrections de quelques coquilles (fautes d'accord)</li> </ul>		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 12 juin 2014	Observations du 12 juin 2014
Médecine	4ème année du 2ème Cycle des Etudes Médicales	<b>DCEM4</b>	<b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> - mise à jour des visas des textes de références (retrait des textes de 1996, désormais abrogés). - Mise à jour de toutes les dates relatives à l'année universitaire concernée (remplacement des dates de 2013-2014 par celles de 2014-2015). - Reformulation des modalités prise en compte des absences durant la période de stage (notamment repos de sécurité (lendemain de garde)). - Suppression de la rubrique "séminaires" (déplacés vers la première année du DFASM) - Reformulation des modalités de réalisation des stages. - corrections de quelques coquilles (fautes d'accord))		
Médecine	1ère année du 2ème Cycle des Etudes Médicales	<b>1ère année du DFASM</b>	<b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> - Adaptation des enseignements de la 1ère année du DFASM après une première année "expérimentale de mise en place de la réforme des études de santé. - Mise à jour de toutes les dates relatives à l'année universitaire concernée (remplacement des dates de 2013-2014 par celles de 2014-2015). - Mise à jour des visas des textes de références (retrait des textes de 1996, désormais abrogés). - Précision de la nécessité d'obtenir l'avis du Doyen de l'UFR pour un transfert de dossier. - Correction de la structuration des enseignements après la première mise en place de la réforme des études de santé : Définition des modalités de d'organisation des enseignements du tronc commun ( UE le composante, volumes horaires, ajout des séminaires venant de la 4ème année du DFASM,...) et des UE libres (modifications des UE libres). - Reformulation des modalités de prise en compte des absences. - Reformulation des modalités de réalisation des stages.		
Médecine	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)	<b>2ème année du DFASM</b>	<b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> Poursuite de la mise en place progressive de la réforme des études de santé Présentation du nouveau règlement d'examens du DFASM 2 (10 pages) annexées au présent (correspondant à la restructuration et la réunion d'enseignements anciennement structurés en DESC...)		
Médecine	Master	<b>Toutes mentions des Master des Sciences de la Santé</b>	<b>Mise au format AMU des MCC (les 3 niveaux de MCC sont présentés aux étudiants).</b>  <b>Modifications des MCC de niveau 3 :</b> - Restructuration globale du document de présentation des MCC (intégration de nouvelles rubriques et déplacement des éléments de description d'une rubrique à l'autre) et reformulations de certaines parties du document validé en 2013-2014 et actualisations de dates pour correspondre à l'année 2014-2015. Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures validées en CFVU d'avril dernier.		
POLYTECH	Diplôme d'Ingénieur	<b>Tous les parcours d'Ingénieurs (8 filières)</b>	<b>Restructuration complète du règlement d'examen du diplôme d'ingénieur</b> - Restructuration globale du document de présentation des MCC (intégration de nouvelles rubriques et déplacement des éléments de description d'une rubrique à l'autre) et reformulations de certaines parties du document validé en 2013-2014 et intégration des principes posés par le règlement des examens du réseau national Polytech  <u>Exemples :</u> - Reformulation des règles relatives aux stages et à l'expérience professionnelle (faire apparaître le cas général avant de parler des cas particuliers tels que le parcours PEIP plutôt que de traiter chacune des filières avec redondance) - La mobilité internationale devient obligatoire (jusque là fortement conseillée). - Différenciation des règles de progression de PEIP entre un parcours PeiP-A et un parcours PeiP-D. - Ajout d'une section relative aux fraudes et au plagiat.		

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**Campagne création ou renouvellement des Diplômes d'établissement**  
**CFVU - juillet 2014 -**

Composante	Domaine	Type diplôme	création / renouvellement	Intitulé	Responsable	Tarifs FI	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Rapporteurs	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
AMU	DEG	CESU	Création	Pédagogie pour l'enseignement supérieur	Perrine MARTIN	o Doctorants et enseignants AMU : 50€ o Enseignant et doctorant hors AMU : 750€	o Doctorants et enseignants AMU : 50€ o Enseignant et doctorant hors AMU : 750€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
AMU	DEG	DESU	Création	Pédagogie pour l'enseignement supérieur	Perrine MARTIN	o Doctorants et enseignants AMU : 50€ o Enseignant et doctorant hors AMU : 750€	o Doctorants et enseignants AMU : 50€ o Enseignant et doctorant hors AMU : 750€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	LCE : Langues et cultures, initiation (A2)	Philippe CASSUTO	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	LCE : Langues et cultures, intermédiaire (B1)	Philippe CASSUTO	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	LCE : Langues et cultures, continuant (B2)	Philippe CASSUTO	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	LCE : Langues et cultures, renforcement (B2+)	Philippe CASSUTO	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	LCE : Langues et cultures, perfectionnement (C1)	Philippe CASSUTO	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	LCE : Langues et cultures, approfondissement (C1+C2)	Philippe CASSUTO	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Renouvellement	Latin	Frédéric TRAJBER	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Renouvellement	Grec ancien	Frédéric TRAJBER	Etudiant AMU : 0€ Autre : Tarif Licence	2.000€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	Professionnel Signant : Travailler en Langue des Signes	Leïla BOUTORA		2.200€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ALLSH	ALL	DU	Création	Permanencier CNR114	Leïla BOUTORA		3 336 €	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
ESPE	SHS	CESU	Création	Accompagnement à l'accès aux compétences professionnelles des métiers de l'éducation nationale.	Jean-François PABA	200 €		Thierry PAUL AP	03/07/2014		
FDSP	DEG	CESU	Renouvellement	Directeur d'Agence (remplacera le DU Responsable d'Unité Commerciale et Territoriale - RUCT à la rentrée 2014)	P. MAITRE T. SEBAG		150 €	Mireille BASTIEN AP			
FDSP	DEG	DU	Renouvellement	Sciences juridiques et morales	JB. D'ONORIO	450 €		Thierry PAUL AP	03/07/2014		
FSS	ST	DESU	Création	Ergonomie et performance au travail	Sarah CALVIN Frédéric POUS		3 000 €	Thierry PAUL AP			
IUT	ST	DU	Création	Prévention et Gestion des Risques liés à l'Hygiène (P.G.R.H)	Sylvain LEDUC	Droit de la licence	5.250€	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Création	Techniques d'hystérocopie opératoire et diagnostique	Pr AGOSTINI Aubert	250 €	500 €	Anne MAILLOUX AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Création	Méthodes Quantitatives et Econométriques en Santé (MQES)	Roch GIORGI	400 €	1 500 €	Thierry PAUL AP	03/07/2014		

Composante	Domaine	Type diplôme	création / renouvellement	Intitulé	Responsable	Tarifs FI	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Rapporteurs	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
MEDECINE	Sc. Santé	CESU	Renouvellement	Pédagogie dans les Professions de Santé	Pierre CHAMPSAUR	270 €	270 €	Dominique CHARMOT AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Accueil des Urgences Pédiatriques	Jean-Marc GARNIER		400 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Adolescent difficile	Pr David DA FONSECA	200 €	1 000 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Antibiologie	Pr Jacques ALBANESE	305 €	763 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Formation au management hospitalier et à la gestion de projets médicaux	Pr Guy MOULIN		2 200 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Gérontologie sanitaire et sociale	Pr Sylvie BONIN-GUILLAUME	650 €	750 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Médecine statutaire et médecine agréée	Pr Georges LEONETTI	700 €	1 260 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Médecine du Don de Sang	Pr. Jacques CHIARONI	420 €	420 €	Laurence MOURET AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Psychiatrie et psychologie légales	Pr Georges LEONETTI	700 €	1 260 €	Anne MAILLOUX AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Réparation juridique du dommage corporel	Pr Georges LEONETTI	700 €	1 260 €	Anne MAILLOUX AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Appareillage des Personnes Handicapées	Pr Laurent Bensoussan	305 €	915 €	Anne MAILLOUX AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Biologie Moléculaire en santé : contexte et techniques	Pr Jean GABERT	250 €	600 €	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Clinique et Thérapie cognitivo comportementale	Pr David DA FONSECA	500 €	1 200 €	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Ethique médicale	Pr. Jean-Robert HARLÉ	305 € 152 € (mémoire)	685 € 152 € (mémoire)	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DESU	Renouvellement	Pédagogie Médicale	Pr Pierre CHAMPSAUR	350 €	350 €	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DU	Renouvellement	Recherches Microchirurgicales	Pr Dominique CASANOVA	850 €	1 400 € (1ère année) 1 600 € (2ème année)	Thierry PAUL AP	03/07/2014		
MEDECINE	Sc. Santé	DU	Renouvellement	Accompagnement de la grossesse à la naissance	PR GAMERRE PR CRAVELLO	160 €	610 €	Thierry PAUL AP	03/07/2014		

AIX MARSEILLE UNIVERSITE

Liste des Diplômes d'Université reconduit pour un an - Année 2014-2015

Composante	Type Diplôme	Domaine	Mention
MEDECINE	CESU	Sc. Santé	Entomologie médicale
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Bioterrorisme et agents contagieux hautement pathogènes
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Echographie Maïeuticienne
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Education thérapeutique
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Identification médico-légale
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Paléopathologie humaine
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Phacoalternative
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Plaies brûlures et cicatrisation
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Prise en charge des urgences collectives et des soins d'urgence en situation de catastrophe
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Qualité de vie et mesures subjectives en santé
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Sophrologie
MEDECINE	CU	Sc. Santé	Education Thérapeutique pour Patients Experts
MEDECINE	DESIU	Sc. Santé	Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques
MEDECINE	DESIU	Sc. Santé	Mécanique et techniques obstétricales
MEDECINE	DESIU	Sc. Santé	Médecine tropicale et Méditerranéenne - Santé Internationale
MEDECINE	DESU	Sc. Santé	Hypnose médicale
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Aptitude à l'expertise médicale
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Aspects médico-sociaux et prévention des addictions
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Assistance respiratoire
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	CESAM Applications de la statistique à la Médecine et à la Biologie
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Colposcopie et pathologies cervico vaginales et vulvaires
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Coordonnateur de Santé en gériatrie
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Dysmorphologie : anomalies du développement et syndromes polymalformatifs génétiques
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Etudes de la sexualité humaine option conseil et éducation sexuelle
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Expertise en accidents médicaux
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Formation complémentaire en Gynécologie-Obstétrique pour les Médecins Généralistes
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Formation des assistants de recherche clinique et des Techniciens d'Etudes Cliniques (FARC-TEC)
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Formation des investigateurs aux essais cliniques des Médicaments (FIEC)

Composante	Type Diplôme	Domaine	Mention
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Hématologie et Immunologie Pédiatrique
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Imagerie mammaire
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Imagerie tête et cou
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Médecine et réanimation Néonatales
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Médecine et santé de l'Adolescent
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Médecine fœtale
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Médecine manuelle-ostéopathie
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Médecine subaquatique et hyperbare
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Migraines et Céphalées
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Myologie
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Neuro-oncologie
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Oncologie Pulmonaire
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Ophthalmologie médicale pour médecins généralistes
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Pathologie chirurgicale de la main
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Pathologie locomotrice liée à la pratique du sport
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Sexologie
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Soins palliatifs et éthique
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Analyse de la posture et du mouvement
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Approche neurologique, linguistique et cognitive des troubles de l'apprentissage
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Echoendoscopie digestive
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Electrophysiologie cérébrale (EEG, Potentiels Evoqués)
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Formation complémentaire en Imagerie médicale au Vietnam
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Formations à l'exercice des fonctions de chef de pôle
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Phénoménologie psychiatrique et anthropologie clinique : sociétés, affects, existences
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Plaies brûlures et cicatrisation
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Psychiatrie et santé communautaire
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Santé au travail
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Santé Humanitaire
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Syndrome immunodéficientaire acquis

Composante	Type Diplôme	Domaine	Mention
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Thrombose et Hemostase Clinique
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Traitement de l'information médicale
MEDECINE	CESU	Sc. Santé	Biomécanique de l'appareil locomoteur
MEDECINE	DESU	Sc. Santé	Evaluation médicale
MEDECINE	DESU	Sc. Santé	Handicap chez l'enfant
MEDECINE	DESU	Sc. Santé	Cancérologie clinique

AIX MARSEILLE UNIVERSITE  
Liste des Diplômes d'Université Fermé - Année 2014-2015

Composante	Type Diplôme	Domaine	Mention	
MEDECINE	CU	Sc. Santé	Oncogénétique et pathologies génétiques de l'Adulte	Fermé
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Démarche qualité en Médecine et Biologie	Fermé
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Electrophysiologie interventionnelle cardiologique	Fermé
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Implantation en stimulation et défibrillation cardiologiques	Fermé
MEDECINE	CEU	Sc. Santé	Surveillance des prothèses cardiaques implantées	Fermé
MEDECINE	DESU	Sc. Santé	Traitement de l'insuffisance rénale	Fermé
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Chirurgie du visage : de l'anatomie aux techniques de chirurgie reconstructrice et esthétique	Fermé
MEDECINE	DIU	Sc. Santé	Mésothérapie	Fermé
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Aphérèse et thérapeutique transfusionnelle	Fermé
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Approche psycho-dynamique du cancer chez l'adulte	Fermé
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Eléments fondamentaux sur le handicap	Fermé
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Endoscopies thoraciques et médico-chirurgicales	Fermé
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Neuropsychologie et approche diagnostique des affections neurodégénératives	Fermé
MEDECINE	DU	Sc. Santé	Psychiatrie pour les assistants généralistes	Fermé

## Droits d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille pour l'année universitaire 2014-2015

*Proposition pour la CFVU du 3 juillet 2014*

### **Fixation des montants SCD et FSDIE inclus dans les droits de scolarité**

Les droits d'inscription aux diplômes nationaux et d'état sont fixés par arrêté.

Une partie de ces droits est destinée à participer au financement du Service Commun de Documentation (SCD) et du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Seuils planchers proposés en 2013-2014 par le ministère :

- 34 € pour le SCD
- 16 € pour le FSDIE

Pour rappel, les boursiers sont exonérés du paiement du SCD et du FSDIE.

Les barèmes nationaux ne sont publiés que juste avant le début des inscriptions. **La détermination du montant SCD et FSDIE doit être votée avant l'ouverture des inscriptions, prévue le 7 juillet 2014.**

Un éventuel abondement des droits SCD et/ou FSDIE est possible. Dans cette éventualité, le seuil modifié devrait être validé avant le 7 juillet, date du début des inscriptions. Techniquement, il n'est pas possible d'ouvrir les inscriptions avec un taux, puis de le modifier ultérieurement.

En 2012-2013 et 2013-2014, les montants proposés au niveau national n'avaient pas été modifiés par AMU.

*Proposition à la CFVU : adopter les montants proposés au niveau national*

### **Fixation du droit facultatif sport**

Le droit sport n'a pas évolué à Aix-Marseille depuis 2007, date à laquelle il avait été fixé à 12 €. En 2008, il a été observé que le droit sport s'était stabilisé autour de 15 € dans les universités françaises (cf rapport « Le développement du sport à l'Université », p. 20, Gérard AUNEAU et Stéphane DIAGANA, remis aux ministres V. PECRESSE, BACHELOT-NARQUIN et LAPORTE en juillet 2008)

*Proposition à la CFVU : adopter un montant de 15€*

### **Paiement de la carte à puce en cas de perte**

Il est proposé de reconduire le principe de faire payer les usagers 10 euros en cas de perte. Ce montant est inchangé depuis 2012.

*Proposition à la CFVU : adopter un montant de 10€*

TARIFICATION FORMATION CONTINUE

Nom de la composante

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

APPLICABLE en 2014/2015

DIPLOMES NATIONAUX (coûts additionnels) et DIPLOMES UNIVERSITAIRES inscrits au Registre National de Certification Professionnelle (RNCP)

Droits d'inscription non inclus

DOCUMENT DE TRAVAIL A DISCUTER EN REUNION /

MENTIONS	SPECIALITES ET PARCOURS	Centre / Institut	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques 2014/2015	Total des heures en stage pratique 2014/2015	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique 2014/2015	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre 2014	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre 2014	Nombre d'heures théoriques de janvier 2015 à août 2015	Nombre d'heures en stage pratique de janvier 2015 à août 2015	TARIF TOTAL FC/en Horaire (hors stage pratique)	COUT TOTAL DE LA FORMATION	Nature de l'aménagement**
													4,00 €		
LICENCE 1 DROIT FC		X	445			445	231	214					4,00 €	1 780,00 €	Horaires aménagés - Methodologie
LICENCE 1 DROIT FI			X	357		357	192	165					4,00 €	1 428,00 €	Suivi cursus formation initiale
LICENCE 2 DROIT FC		X	464			464	232	232					4,00 €	1 856,00 €	Horaires aménagés - Methodologie
LICENCE 2 DROIT FI			X	355		355	194	161					4,00 €	1 420,00 €	Suivi cursus formation initiale
LICENCE 2 DROIT en EAD														3 100,00 €	
LICENCE 3 DROIT FC		X	472			472	229	243					4,00 €	1 888,00 €	Horaires aménagés - Methodologie
LICENCE 3 DROIT FI			X	429		429	159	270					4,00 €	1 716,00 €	Suivi cursus formation initiale
LICENCE 3 DROIT en EAD														3 100,00 €	
LICENCE PRO " LES METIERS DE L'IMMOBILIER "		X	450	375	825	200		250	375				9,11 €	4 100,00 €	Horaires aménagés - Methodologie
LICENCE PRO "MANAGEMENT ET DROIT DU TRANSPORT MARITIME"		X	400	400	800	300	0	100	400				10,80 €	4 320,00 €	Horaires aménagés - Methodologie
M1 DROIT DES AFFAIRES cursus aménagé		X	376			376	220	156					7,66 €	2 880,00 €	Horaires aménagés - Methodologie
M1 DROIT DES AFFAIRES formation initiale			X	360		360	203	157					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 DROIT DES AFFAIRES en EAD														3 100,00 €	
M1 DROIT PUBLIC			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 DROIT PUBLIC en EAD														3 100,00 €	
M1 DROIT PATRIMONIAL			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 DROIT PRIVE ET SCIENCES CRIMINELLES			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 DROIT DE LA SANTE			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
M1 HISTOIRE DU DROIT			X	360		360	213	147					7,66 €	2 757,00 €	Suivi cursus formation initiale
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit des aff. Internationales	IDA	X	300	455	755	174	0	126	455			16,00 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - stage 3 mois

DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit des relations de travail Parcours entreprise et ressources humaines	IDA		X		329	455	784	173	0	156	455	14,59 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - stage 3 mois
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit des relations de travail Parcours contentieux social	IDA		X		329	455	784	173	0	156	455	14,59 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - stage 3 mois
DROIT DES AFFAIRES	M2R Droit économique	IDA		X		160	0	160	28	0	132	0	18,75 €	3 000,00 €	Modules spécifiques - mémoire de recherche
DROIT DES AFFAIRES	M2P Ingénierie des sociétés	IDA		X		300	455	755	184	0	116	455	16,00 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - stage 3 mois
DROIT DES AFFAIRES	M2I/R Propriété intellectuelle et nouvelles technologies	IDA		X		186	0	186	58	0	128	0	16,13 €	3 000,00 €	Modules spécifiques - Méthodologie - rapport de recherche et mémoire
DROIT DES AFFAIRES	M2I/P Propriété intellectuelle et nouvelles technologies	IDA		X		309	455	764	131	0	178	455	15,53 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - Méthodologie - stage 3 mois
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit et gouvernance des énergies	IDA		X		299	455	754	141	0	158	455	16,05 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - stage 3 mois
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit comparé appliqué	Centre Droit Eco		X		300	150	450	145	0	155	150	16,00 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - Stage 1 mois et mémoire de recherche
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit du sport	Centre Droit du Sport		X		342	456	798	171	0	171	456	14,04 €	4 800,00 €	Horaires aménagés - Méthodologie - Modules spécifiques - stage 3 mois (les FC ne peuvent en être dispensés)
DROIT DES AFFAIRES	M2P Transports terrestres	CDMT			X	300	450	750	150	0	150	450	16,00 €	4 800,00 €	stage 3 mois - mémoire de recherche et séminaires
DROIT DES AFFAIRES	M2P Transports maritimes	CDMT			X	300	450	750	150	0	150	450	16,00 €	4 800,00 €	stage 3 mois - mémoire de recherche et séminaires
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit et fiscalité de l'entreprise	CEFF			X	614	450	1064	350	0	264	450	8,14 €	4 800,00 €	stage de 3 mois - possibilité d'alternance ou d'apprentissage
DROIT DES AFFAIRES	M2R Droit social Parcours Dialogue social	Centre Droit social			X	190		190	90			100	15,79 €	3 000,00 €	rédaction mémoire de recherche
DROIT DES AFFAIRES	M2R Droit social Parcours Risques du travail	Centre Droit social			X	190		190	90			100	15,79 €	3 000,00 €	rédaction mémoire de recherche
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit vitivinicole et produits de qualité	IFDPJ			X	300	300	600	150	0	150	300	16,00 €	4 800,00 €	stage 2 mois et mémoire de recherche
DROIT DES AFFAIRES	M2P Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise	IPEE			X	342	450	792	184	0	158	450	14,04 €	4 800,00 €	stage 3 mois minimum
DROIT DES AFFAIRES	M2P Droit et management du transport aérien	IFURTA			X	303	600	903	183	0	120	600	15,84 €	4 800,00 €	Modules spécifiques - stage 4 mois minimum et mémoire de recherche - M2 couplé avec DU
DROIT DES AFFAIRES	M2P Monde asiatique des affaires Parcours Entreprise Droit Europe Japon	GERJC / L.Favoreu			X	270	280	550	150	0	120	280	17,78 €	4 800,00 €	stage 2 mois minimum ou mémoire
DROIT DES AFFAIRES	M2P Monde asiatique des affaires Parcours Monde chinois des affaires	IREA			X	275	450	725	188	0	87	450	17,45 €	4 800,00 €	stage 3 mois minimum
DROIT PUBLIC	M2I Contrats publics et droit public des affaires Parcours Contrats Publics	CRA			X	227	280	507	164	0	63	280	13,22 €	3 000,00 €	mémoire de recherche et stage de 2 mois minimum
DROIT PUBLIC	M2I Contrats publics et droit public des affaires Parcours Droit public des affaires	CRA			X	227	280	507	164	0	63	280	13,22 €	3 000,00 €	mémoire de recherche et stage de 2 mois minimum
DROIT PUBLIC	M2P Droit et management publics des collectivités territoriales	IMPGT / CRA			X	270	450	720	180	0	90	450	17,78 €	4 800,00 €	stage 3 mois et mémoire - en FC possibilité de formation sur 2 ans
DROIT PUBLIC	M2I Droit immobilier privé et public	GREDIAUC			X	300	150	450	150	0	150	150	10,00 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire et d'un rapport de stage (1 mois)
DROIT PUBLIC	M2P Carrières administrative	Institut Boulouis			X	320	280	600	160	0	160	280	15,00 €	4 800,00 €	Méthodologie - stage 2 mois minimum
DROIT PUBLIC	M2P Droit et pratique des contentieux publics	Institut L.Favoreu			X	300	280	580	150	0	150	280	16,00 €	4 800,00 €	mémoire de recherche et stage de 2 mois
DROIT PUBLIC	M2I Droit public approfondi Parcours Droits public général	Institut L.Favoreu			X	200	280	480	100	0	100	280	15,00 €	3 000,00 €	Méthodologie + mémoire de recherche ou stage 2 mois
DROIT PUBLIC	M2I Droit public approfondi Parcours Droits fondamentaux	Institut L.Favoreu			X	200	280	480	100	0	100	280	15,00 €	3 000,00 €	Méthodologie + mémoire de recherche ou stage 2 mois
DROIT PUBLIC	M2I Droit de la reconstruction des Etats	Institut L.Favoreu			X	250	420	670	150	0	100	420	12,00 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche ou stage de 3 mois ou rapport projet collectif
DROIT PUBLIC	M2R Finances Publiques et fiscalité	CEFF			X	174	0	174	87	0	87	0	17,24 €	3 000,00 €	Méthodologie + mémoire et conférences spécialisées
DROIT PUBLIC	M2I Théorie du Droit Parcours Général	Labo Théorie du Droit			X	200		200	160		40		15,00 €	3 000,00 €	Méthodologie + mémoire de recherche ou stage 4 mois

<b>DROIT PUBLIC</b>	M2I Théorie du Droit Parcours international (Ottawa)	Labo Théorie du Droit			X	170		170	80		90		17,65 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche ou stage
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier	IUAR			X	250	455	705	195	0	55	455	19,20 €	4 800,00 €	stage 3 mois et projet de recherche appliqué
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Droit de la protection de l'environnement - territoires méditerranéens (réouverture)	IUAR			X	270	455	725	170	0	100	455	17,78 €	4 800,00 €	stage de 3 mois minimum (un individuel et projet collectif) et rédaction d'un mémoire
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Carrière notariale	GREDIAUC			X	420	150	570	210	0	210	150	11,43 €	4 800,00 €	stage 1 mois minimum
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2I Droit immobilier privé et public	GREDIAUC			X	300	150	450	150	0	150	150	10,00 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire et d'un rapport de stage (1 mois)
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Fiscalité personnelle et du patrimoine	CEFF			X	300	300	600	280	0	20	300	16,00 €	4 800,00 €	stage 2 mois
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Pratique notariale et droit de l'urbanisme et des collectivités locales	GERJC / L.Favoreu			X	300		300	150		150		16,00 €	4 800,00 €	Uniquement destinée aux notaires en exercice
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Droit de la banque et des opérations patrimoniales	Institut Droit, Finance et Patrimoine			X	497	450	947	252	0	245	450	9,66 €	4 800,00 €	stage 3 mois ou possibilité de formation en alternance
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2R Droit de la responsabilité et des assurances	Institut des Assurances			X	192	0	192	166	0	26	0	15,63 €	3 000,00 €	Méthodologie - Rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL</b>	M2P Droit et métiers des assurances	Institut des Assurances			X	400	805	1205	170	245	230	560	12,00 €	4 800,00 €	Formation en alternance
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2R Droit privé fondamental	IFDPJ			X	160	0	160	80	0	80	0	18,75 €	3 000,00 €	Rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2P Procédures et voies d'exécution	IFDPJ			X	300	300	600	150	0	150	300	16,00 €	4 800,00 €	rédaction d'un mémoire et stage 2 mois
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2R Sciences criminelles Parcours Sciences criminelles	ISPEC			X	160	0	160	120	0	40	0	18,75 €	3 000,00 €	Rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2R Sciences criminelles Parcours Sciences pénales	ISPEC			X	160	0	160	120	0	40	0	18,75 €	3 000,00 €	Rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2P Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire Parcours Métiers de la police	ISPEC			X	209	250	459	184	0	25	250	22,97 €	4 800,00 €	stage 2 mois
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2P Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire Parcours Administration pénitentiaire	ISPEC			X	220	250	470	182	0	38	250	21,82 €	4 800,00 €	stage 2 mois
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2P Lutte contre la criminalité financière et organisée (cohabilitation FEG)	CETFI			X	462	450	912	367	0	95	450	10,39 €	4 800,00 €	stage 3 mois
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2P Lutte contre l'insécurité	Centre F.BOULAN			X	300	300	600	300	0	0	300	16,00 €	4 800,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche et stage de 2 mois
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2I Théorie du Droit Parcours général	Labo Théorie du Droit			X	200		200	160		40		15,00 €	3 000,00 €	Méthodologie + mémoire de recherche ou stage 4 mois
<b>DROIT PRIVE ET SC.CRIMINELLES</b>	M2I Théorie du Droit Parcours international (Ottawa)	Labo Théorie du Droit			X	170		170	80		90		17,65 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche ou stage
<b>DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS</b>	M2P Droit des médias et des télécommunications Parcours Pro Droit des médias	IREDIC			X	284	300	584	136	0	148	300	16,90 €	4 800,00 €	stage 2 mois minimum
<b>DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS</b>	M2R Droit des médias et des télécommunications Parcours Recherche Droit des médias	IREDIC			X	284		284	136		148		10,56 €	3 000,00 €	mémoire et rapports de recherche
<b>DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS</b>	M2P Droit des médias et des télécommunications Parcours Droit des télécommunications	IREDIC			X	284	300	584	124	0	160	300	16,90 €	4 800,00 €	stage 2 mois minimum
<b>DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS</b>	M2P Journalisme juridique	Inst.Droit et Société			X	300	450	750	150	0	150	450	16,00 €	4 800,00 €	stage 3 mois et rapport d'études
<b>DROIT ET MANAGEMENT DE LA CULTURE ET DES MEDIAS</b>	M2P Droit et activités artistiques	Inst.Droit et Société			X	300	280	580	120	0	180	280	16,00 €	4 800,00 €	stage 2 mois et travaux pédagogiques

<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2P Action et droit humanitaire Parcours Humanitaire, développement humain et réduction des risques	IEHI			X	300	420	720	150	0	150	420	16,00 €	4 800,00 €	stage 6 mois maximum
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2P Action et droit humanitaire Parcours Noha Erasmus Mundus	IEHI			X	300	420	720	150	0	150	420	16,00 €	4 800,00 €	stage 6 mois maximum
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2P Action et droit humanitaire Parcours Juriste internationaliste de terrain	IEHI			X	300	420	720	150	0	150	420	16,00 €	4 800,00 €	stage 6 mois maximum
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2R Action et droit humanitaire Parcours Protection des personnes et sécurité humaine	IEHI			X	300	0	300	150	0	150	0	10,00 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2P Droit de l'Union Européenne	CERIC			X	305	450	755	272	0	33	450	15,74 €	4 800,00 €	stage 3 mois (dispense possible pour les FC)
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2R Droit de l'Union Européenne	CERIC			X	305	0	305	272	0	33	0	9,84 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2I Droit international public	CERIC			X	185	450	635	185	0	0	450	16,22 €	3 000,00 €	stage 3 mois minimum ou mémoire de recherche
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2P Droit international et européen de l'environnement	CERIC			X	329	450	779	234	0	95	450	14,59 €	4 800,00 €	stage 3 mois minimum
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2R Droit international et européen de l'environnement	CERIC			X	294	0	294	234	0	60	0	10,20 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>	M2I Droit de la reconstruction des Etats	Institut L.Favoreu			X	250	420	670	150	0	100	420	12,00 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche ou stage de 3 mois ou rapport projet collectif
<b>DROIT DE LA SANTE</b>	M2P Droit médical et pharmaceutique	Centre Droit de la Santé			X	300	450	750	169	0	131	450	16,00 €	4 800,00 €	stage de 3 mois
<b>DROIT DE LA SANTE</b>	M2R Droit privé et public de la santé	Centre Droit de la Santé			X	160		160	160		0		18,75 €	3 000,00 €	rédaction d'un mémoire de recherche
<b>DROIT DE LA SANTE</b>	M2P Expertise dans le système pénal national et international	Centre Droit de la Santé			X	300	300	600	150	0	150	300	16,00 €	4 800,00 €	stage 2 mois et mémoire de recherche
<b>HISTOIRE DU DROIT</b>	M2R Histoire des institutions et des idées politiques	CERHIIP			X	160		160	115		45		18,75 €	3 000,00 €	mémoire de recherche
<b>HISTOIRE DU DROIT</b>	M2P Metiers de la mémoire et du patrimoine	CERHIIP			X	272	225	497	167	0	105	225	17,65 €	4 800,00 €	1,5 mois de stage
<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (rattachement à la FDSP?)</b>	M2P Urbanisme et aménagement Parcours Urbanisme durable, projet et action opérationnelle	IUAR													

\*La reprise d'études non financée : concerne les personnes dont le coût de la formation ET le salaire ne sont pas pris en charge (sont donc exclus, par exemple, les salariés en CIF percevant leur salaire mais pas la prise en charge des frais de formation.

\*\* Aménagement d'horaire, modules spécifique : insertions professionnelles, méthodologie...

## MODALITES DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DONNANT LIEU A BONIFICATION POUR LES CURSUS DES DIPLÔMES DU LMD

### Éléments communs à l'ensemble des bonifications proposées ci-dessous :

- Respect des règles de l'établissement en matière de bonification : 4 domaines, max +0,5 points sur la moyenne du semestre concerné, note conservable d'une session l'autre mais non capitalisable. Seules les notes supérieures à 10 /20 donnent lieu à attribution de points à la moyenne.
- Les activités donnant lieu à bonification doivent être réalisées au sein de l'université ou encadrées par un dispositif universitaire. (Une pratique sportive ou un engagement associatif sans lien avec l'université ne donne pas lieu à bonification).
- Les activités donnant lieu à bonification doivent être gratuites pour les étudiants régulièrement inscrits aux bonus. (l'étudiant ne doit pas payer pour accéder à une bonification).
- Les activités donnant lieu à bonification ne doivent pas être financées dans le cadre du FSDIE.
- Les activités donnant lieu à bonification sont avant tout des activités "socialement" valorisantes pour un étudiant, l'insertion dans un dispositif de valorisation pédagogique (tel que bonus) ne doit pas être contraignante, ni désincitative pour le maintien de ces activités.
- L'évaluation pédagogique et la délivrance de points de bonus doit proposer une gradation tenant compte de différents degrés d'investissement de l'étudiant dans la réalisation de l'activité "bonifiable" ( pas de tout ou rien).
- Egalité de traitement des étudiants quelque soit le bonus proposé et proportionnelle à la valorisation accordée (ce n'est qu'un bonus) : la quantité de travail devant être demandée aux étudiants doit être similaire pour éviter les choix de bonus moins contraignants ; à investissement égal, un niveau de bonus identique.
- Les modalités de l'évaluation pédagogique de l'implication de l'étudiant dans une activité bonifiée doivent permettre à un étudiant de choisir un même bonus pour l'ensemble des 8 semestres de la L1 au M1 sans conduire à évaluer à chaque fois la même production.
- Les modalités de l'évaluation pédagogique de l'implication de l'étudiant dans une activité bonifiée doivent être les plus simples possibles et être soutenables pour chaque composante (on cherchera à éviter tant que faire se peut l'organisation de soutenances, de validations de rapports...

Nom du Bonus	Domaine d'activité	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats	Avis CFVU XXX 2014	Observations de la CFVU XXXX 2014
Sport	Sport	<p>Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans pratique régulière d'une activité sportive encadrée que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cadre d'une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS</li> <li>- dans le cadre d'une pratique compétitive (individuelle ou collective) au sein de l'établissement, de l'académie ou au niveau national</li> </ul>	<p><b>3 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,2 (14/20) :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication acceptable.</p> <p><b>+0,35 (17/20) :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication forte.</p> <p><b>+0,50 (20/20) :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10séances/12 semaines) et démontrant une motivation et une implication maximum ;</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>sanctionnant un étudiant engagé dans une activité compétitive universitaire (AS de composante ou AS AMU) dont le nombre de compétitions est appréciable ;</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>sanctionnant un étudiant engagé dans une activité compétitive universitaire (AS de composante ou AS AMU) dont le nombre de compétitions est réduit mais s'impliquant dans les séances hebdomadaires du SUAPS</p>	Evaluation par l'enseignant responsable de la discipline sportive		Les modalités d'inscription pédagogique et de saisie des notes de sport doivent être repensées et formalisées dans une procédure s'appliquant à tous les campus de manière à éviter des soucis évoqués par toutes les scolarités entre les étudiants identifiés pour le bonus et ceux qui ont effectivement une note.
Etudiants engagés dans la vie institutionnelle de l'établissement	Engagement étudiant	<p>Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en Conseil Central (CA, CR, CFVU)</li> <li>- en Conseil de Composante</li> <li>- Conseils de Département (dans certains cas, taille critique)</li> </ul>	<p><b>2 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,25 (15/20) :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné (sans démontrer d'investissement particulier).</p> <p><b>+0,50 (20/20) :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné qui démontrerait fort investissement dans la vie institutionnelle par la participation à des travaux préparatoires ou connexes du conseil (participation à des GT ou commissions connexes (FSDIE, COVE...), aux bureaux des Conseils, interventions importantes et régulières lors des Conseils)</p>	<p>Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des Directions encadrant les travaux des Conseils Centraux (DEVE, DRV, DAJI) et Composantes sur une base objective et opposable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- listes d'émargement des Conseils,</li> <li>- comptes rendus et documents attestant de la participation aux réunions connexes à ces conseils</li> </ul> <p>La notation est proposée le Directeur de la composante</p>		

Nom du Bonus	Domaine d'activité	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats	Avis CFVU XXX 2014	Observations de la CFVU XXXX 2014
Etudiants accompagnant un étudiant en situation de handicap	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants valides dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leur prise de notes ou un accompagnement pédagogique plus avancé	<b>2 niveaux de gradation :</b> <b>+0,25 (15/20) :</b> sanctionnant la transmission régulière par un étudiant valide de ses notes prises en cours aux étudiants en situation de handicap (notes claires et adaptées à l'étudiant accompagné). <b>+0,50 (20/20) :</b> sanctionnant un étudiant qui en plus de la transmission de ses notes réalise un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des étudiants en situation de handicap accompagnés et transmet ces informations à l'enseignant référent handicap désigné par la composante qui propose une notation		
Etudiants tuteurs du dispositif TANDEM 1 et 2 (AFEV)	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement de collégiens et lycéens des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	<b>Maintient du dispositif tel que validé en CEVU AMU du 4 juillet 2013 :</b> évaluation sur la base de 5 items (chacun gradué en 2 niveaux) comptant pour 1/5ème d'une note finale sur 20	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.		Maintient-on un distinguo entre TANDEM 1 et 2 sachant que dans TANDEM 2 des composantes ont proposé de maintenir des soutenances à l'oral ou des rédactions de rapports, (en contradiction avec les principes ci-dessus)
Etudiants plus avancés dans le cycle de leurs études (de L2 au M1) parrainant des étudiants de L1, voire L2	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 jusqu'au M1 dans l'accompagnement des nouveaux étudiants de L1 voire de L2 que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré)	<b>2 niveaux de gradation :</b> <b>+0,25 (15/20) :</b> sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). Cette activité étant réalisée au sein d'une association étudiante. <b>+0,50 (20/20) :</b> sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire...) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante (géré directement ou bien délégué à une association mais encadré par la composante)	Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes (dans le cadre du tutorat simple) pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.		
Etudiants engagés dans la vie associative	Engagement étudiant	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie associative étudiante. Souhaitant valider une intervention active dans le fonctionnement et l'activité des associations étudiantes d'AMU, ce bonus ne valorise pas le simple fait d'être membre de l'assemblée générale d'une association à jour de ses cotisations.	<b>2 niveaux de gradation :</b> <b>+0,25 (15/20) :</b> sanctionnant la participation effective d'un étudiant au bureau d'une association étudiante signataire de la charte des associations étudiantes d'AMU (sur des fonctions clairement identifiées dans les statuts de l'association telles que : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire...) <b>+0,50 (20/20) :</b> sanctionnant un étudiant qui porte, au nom de son association, un projet, une activité dont la dimension et le rayonnement sont significatifs. Sont entre-autres concernées les actions visant à promouvoir le développement durable et à réduire l'impact négatif de l'activité de l'université sur l'environnement.	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes sur une base objective et opposable : - listes des membres du bureau de l'association, - comptes rendus et documents attestant de la participation actives - Les dossiers de projet déposés auprès du BVE (attestant du portage de projet)  La notation est proposée le Directeur de la composante		

Nom du Bonus	Domaine d'activité	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et MCC	Modalités de collecte des résultats	Avis CFVU XXX 2014	Observations de la CFVU XXXX 2014
<p>Approfondissement des connaissances</p> <p>La validation d'enseignements listés par les composantes dans leurs MCC de niveau 2 en tant qu'enseignements participant de l'approfondissement des connaissances</p>	<p>Approfondissement des connaissances</p>	<p>Cherche à valoriser l'étudiant "zélé" qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit. (enseignements affichés en général dans la rubrique complément de cursus dans l'ADD et non dans les semestres liés à son cursus).</p> <p><b>Principes généraux du bonus Approfondissement des connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un enseignement "approfondissement des connaissances" est soit un enseignement d'approfondissement de la discipline, soit un enseignement d'une discipline connexe à la formation ou encore un enseignement cohérent avec un projet pédagogique ou professionnel personnel formalisé par l'étudiant et validé par l'enseignant responsable de la formation.</li> <li>- L'inscription aux enseignements permettant la bonification "approfondissement des connaissances" doit se faire en début de semestre (validation pédagogique lors des IP par le responsable de l'année).</li> <li>- La validation des enseignements "approfondissement des connaissances" ne doit pas être valorisé en termes d'ECTS pour l'étudiant dans le cadre d'un autre cursus.</li> <li>- Un enseignement "approfondissement des connaissances" est un enseignement équivalent à 3 ou 6 ECTS.</li> <li>- Les enseignements "approfondissement des connaissances" doivent figurer dans une liste d'enseignements proposés par la composante</li> </ul>	<p>Les MCC de ces enseignements sont spécifiques à chaque UE. Elles doivent être présentées et régulièrement validées par la CFVU au même titre que l'ensemble des enseignements d'AMU.</p> <p>La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit :</p> <p><b>2 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,25 :</b> note comprise entre 10 et 12,5  <b>+0,50 :</b> note comprise entre 12,5 et 20</p>	<p>Evaluation par l'enseignant responsable de l'UE et transmission à la scolarité de composante (dans le respect des règles de l'anonymat des corrections des enseignements)</p>		
<p>Bonus Culture :</p> <p>Activité Chorale (1 et 2),  Activité Théâtre (1 et 2),  Activité Orchestre Symphonique (1 et 2),</p>	<p>Culture</p>	<p>cherche à valoriser la participation tout au long du semestre à des activités culturelles organisées directement par l'établissement ou déléguées à des associations étudiantes reconnues par l'établissement.</p>	<p>On distinguera les bonus où l'activité donne lieu à une seule manifestation de grande dimension par an de celles qu'organisent des manifestations à chaque semestre</p> <p><b>Plusieurs manifestations (au moins une par semestre)</b>  <b>2 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,25 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable.  <b>+0,50 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une implication forte et qui participe à une manifestation de grande dimension.</p> <p><b>Une seule manifestation en fin d'année</b>  <b>Semestre d'hiver</b>  <b>2 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,25 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable.  <b>+0,50 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication forte.</p> <p><b>Semestre d'été</b>  <b>2 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,25 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable.  <b>+0,50 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une implication forte et qui</p>	<p>Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives auprès des représentants des associations gérant les activités bonifiées (présence / participation aux manifestations).</p> <p><input type="checkbox"/></p>		<p>Proposer un formulaire de demande d'autorisation de créer un bonus culturel où chaque association étudiante souhaitant mettre en place une activités culturelle potentiellement bonifiable présenterait son projet :</p> <p>objectifs, déroulement, modalités de validation, modèle économique permettant de réaliser l'activité sur un semestre...</p>
<p>Bonus Parcours culturel (carte culture)</p>	<p>Culture</p>	<p>Valoriser un étudiant ayant assisté à X spectacles de l'offre culturelle régionale proposée par les partenaires de la carte culture AMU (dans des médias différents) et ayant suivi les activités de médiation de l'établissement.</p> <p>Plusieurs parcours à proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- spectacles lyriques,</li> <li>- spectacle théâtraux,</li> <li>- spectacles musicaux,</li> <li>- expositions d'art-plastique, d'art numérique</li> </ul>	<p><b>2 niveaux de gradation :</b></p> <p><b>+0,25 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux X spectacles et ayant suivi X ateliers de médiation culturelle.</p> <p><b>+0,50 :</b> sanctionnant un étudiant assidu aux X spectacles, ayant suivi X ateliers de médiation culturelle et qui aurait obtenu une note supérieur à 12/20 à un QCM de culture générale en liaison avec les spectacles suivis.</p>			

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
	CA	Radiolab		Radiogrenouille			12 000,00 €	12 000,00 €		Favorable	12 000,00 €	
	CA	Unidanse		Ballet Preljocaj			6 546,20 €	6 546,20 €	Campus d'AMU	Favorable	6 546,20 €	
2013-2014/186	CA	Festival 3 jours et plus	Pratik Teatr	Romane Pineau et Johanna Griesser	ALLSH	L3 Arts du spectacle Théâtre	3 000,00 €	8 971,45 €	10 au 15 juin 2014 au Théâtre Antoine Vitez	Favorable	2 765,00 €	
2013-2014/187	CA	Pendant que le loup n'y est pas		Laure-Annaïse Gourdet	Sciences et technologies	M2 SATIS option métiers de la production et de la réalisation	2 000,00 €	5 806,00 €	18 au 26 août à la Sainte Baume	Favorable	2 000,00 €	
2013-2014/188	CA	Assom Art Festival	ASSOM	Margaux Boudin	Santé	3ème année certificat de capacité d'Orthophonie	4 500,00 €	12 156,66 €	28 septembre 2014 au Parc du 26ème centenaire	Favorable avec recommandation	4 500,00 €	La commission demande l'affichage du partenariat avec l'Université et l'organisation d'expositions photos sur les campus d'AMU.
2013-2014/189	Sport	Séjour de préparation pré-saison du XV de Lettres		Yoann Doignon	ALLSH	Doctorant contractuel, moniteur en géographie	1 005,65 €	1 958,29 €	Début octobre, couvent « la Baume »	Favorable	1 006,00 €	
2013-2014/190	Sport	Turkish Climbing Project	Turkish Climbing Project	Louis Martin	Sciences et technologies	LI/2 STAPS	3 000,00 €	16 910,00 €	14 au 24 octobre à Antalya, Geyikbayiri, Olympos	Favorable avec recommandation		La Commission demande le flocage du logo FSDIE/AMU sur les sweatshirts et l'organisation d'expositions photos sur les campus d'AMU.
2013-2014/191	Sport	Rentrée sportive	BDE Polytech Marseille	Sylvain Guillon	Sciences et technologies	L3 Polytech	1 457,98 €	2 801,68 €	6 septembre à la plage du Prado, 9 septembre au bowling la Valentine et 5 octobre sur l'île du Frioul	Favorable	1 337,00 €	
2013-2014/192	Sport	Juris'Cup 2014	AEMDS	Mathilde Reggio	Droit et Sciences Politiques	M2 Droit du Sport	2 900,00 €	4 250,00 €	18 au 21 septembre sur le Vieux Port	Favorable avec recommandation	2 700,00 €	La commission recommande de se rapprocher à l'avenir des étudiants des autres Masters qui participent à la Juriscup et demande le flocage du logo FSDIE/AMU sur le bateau, les polos et le drapeau.
2013-2014/193	Autres	Journée d'intégration M1 et M2 de TIAE	BDE LAE Aix	Julia Guerbois	Economie et Gestion	M2 Management et marketing des activités de services	1 350,24 €	2 350,24 €	8 septembre à l'IAE d'Aix en Provence			Absents
2013-2014/194	Citoyen	Petit-déjeuner équitable	ALLIE	Renata Mole Antoniazza	Sciences et technologies	L2 Physique	994,00 €	994,00 €	Jour de la Pré-rentrée 2014, Luminy	Favorable avec recommandation	700,00 €	Le Commission demande de revoir à la baisse les coûts liés à la reprographie (200€) au profit du nombre des petits déjeuners offerts aux étudiants.

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2013-2014/195	Citoyen	Guide de l'étudiant	UNEF	Sébastien Colombo-Scarpinato	Economie et Gestion	L2 AES	1 542,00 €	1 842,00 €	juillet et septembre 2014, campus AMU	Avis différé		
2013-2014/196	Autres	Week End Formation	UNEF	Sébastien Colombo-Scarpinato	Economie et Gestion	L2 AES	2 500,00 €	11 300,00 €	3 et 4 octobre 2014, centre UCPA d'Hyères	Favorable	2 000,00 €	
2013-2014/197	CST	Stages cliniques et de laboratoire à l'étranger	AEM2	Manon GrandPierre	Santé	L3 Médecine	4 179,00 €	4 647,00 €	Juin 2014 à juin 2015	Favorable avec recommandation	4 179,00 €	La Commission recommande de diversifier les sources de financement.
2013-2014/198	Citoyen	Solidays	AEM2	Manon GrandPierre	Santé	L3 Médecine	275,98 €	527,98 €	Du 27 au 29 juin 2014 à l'Hippodrome de Longchamp	Favorable	276,00 €	
2013-2014/199	CST	Forum des métiers de la santé	AEM2	Astrid Soghomonian	Santé	L2 Médecine	914,38 €	1 164,38 €	Du 24 et 27 septembre à la Faculté de Médecine	Favorable	914,00 €	
2013-2014/200	CST	Secondes journées Méditerranéennes des jeunes chercheurs		Marine Riesenmey	Sciences et technologies	2ème année de Doctorat en Chimie	2 500,00 €	7 778,30 €	13 et 14 octobre 2014 sur le site de Saint-Jérôme	Favorable	2 500,00 €	
2013-2014/201	Autres	Collectif National de Fin d'Année	UNEF	Sébastien Colombo-Scarpinato	Economie et Gestion	L2 AES	424,00 €	424,00 €	27 au 30 juin 2014, Université Sorbonne	Favorable	424,00 €	
2013-2014/202	Autres	CA de rentrée	AEM2	Pierre Louis Sunhary de Verville	Santé	L2 Médecine	199,20 €	319,20 €	12 au 14 septembre 2014 à Dijon	Favorable	200,00 €	
2013-2014/203	Autres	AG de l'ANEFP	AE2P	Marianne Faddoul	Santé	Pharmacie	907,40 €	1 257,40 €	12 au 14 septembre 2014 à la Faculté d'Amiens	Favorable	907,40 €	
2013-2014/204	Autres	CA d'été de l'ANEFP	AE2P	Marianne Faddoul	Santé	Pharmacie	200,00 €	270,00 €	26, 27 et 28 juillet 2014 à Strasbourg	Favorable	200,00 €	

Nb de projets Présentés :	0
Nb de projets Financés :	0

Total Sommes demandées :	52 396,03 €
Montant global des projets présentés :	104 274,78 €

Total subventions accordées	45 154,60 €
-----------------------------	-------------

Montant crédits ouverts au budget 2014 :	379 525,00 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	422 002,74 €

Montant disponible avant commission :	2 676,86 €
Montant disponible après commission :	-42 477,74 €